



LEGALTECH

Un marché dynamique et innovant,
porté par des start-up en quête de légitimité

LEGALTECH

Un marché dynamique et innovant, porté par des start-up en quête de légitimité

Longtemps réticentes à l'adoption des nouvelles technologies, les professions juridiques se numérisent cependant progressivement. La tendance s'est amplifiée durant la crise sanitaire de Covid-19. De leur côté, les départements juridiques des entreprises font face à des problématiques de plus en plus prégnantes liées à la conformité, tandis que le droit demeure aux yeux des citoyens comme un domaine complexe et méconnu.

Dans ce contexte, une multitude de start-up propose de simplifier les démarches des professionnels comme des particuliers. Se basant, pour les plus innovantes d'entre elles, sur des solutions d'intelligence artificielle, elles se déploient dans de nombreux segments de marché jusqu'ici peu investis : moteurs de recherche en jurisprudence, automatisation des contrats, mise en relation et même justice prédictive. Les créations d'entreprise et les levées de fonds s'accélèrent.

Ces nouveaux entrants se lancent néanmoins dans un environnement encore mouvant. Malgré un réel potentiel, le secteur reste vulnérable à un durcissement de la régulation et se voit freiné par la lenteur de l'ouverture de l'exploitation des données. Les relations avec les professions juridiques se montrent ambivalentes, entre collaboration et opposition. L'écosystème demeure quant à lui émergent, se constituant dans un premier temps autour des différents Barreaux.



DANS CE DOSSIER

POINTS-CLÉS ET ENJEUX	4
UN MARCHÉ ÉMERGENT, TIRÉ PAR LA CRISE SANITAIRE	8
La LegalTech profite de la digitalisation croissante du droit.....	8
Un dynamisme entrepreneurial certain, malgré l'impact de la crise sanitaire	12
Un paysage concurrentiel encore en mouvement, dominé par les start-up	15
Une évolution législative favorable.....	18
LES TECHNOLOGIES D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU CŒUR DES SOLUTIONS INNOVANTES	20
Les solutions de justice prédictive, un marché en devenir	20
Moteurs de recherche juridique BtoB : les outils se modernisent.....	27
Mise en relation et médiation, la technologie au service de l'efficience.....	31
La rédaction d'actes juridiques s'automatise	34
DES DÉFIS À SURMONTER POUR PÉRENNISER LE SECTEUR	38
Assurer la sécurité et la confidentialité des données, un enjeu majeur.....	38
Renforcer l'adhésion des professionnels du droit aux solutions de la LegalTech	40
Des freins réglementaires persistants.....	42
Un écosystème encore embryonnaire	43
LES FORCES EN PRÉSENCE	45
Informations sur les principales LegalTechs françaises	46
Positionnement des principales LegalTechs françaises	49
LISTE DES ENTREPRISES CITÉES OU ANALYSÉES DANS L'ÉTUDE	52
LEXIQUE	55
SOURCES UTILISÉES	56

POINTS-CLÉS

Ce qu'il faut retenir

CHIFFRES-CLÉS

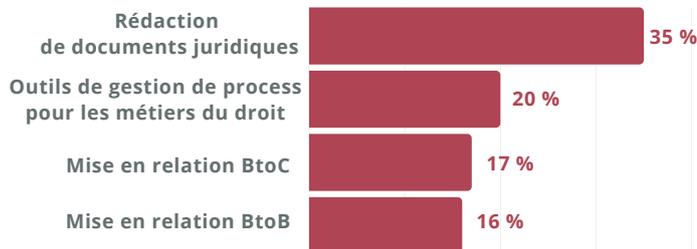
118

Le montant, en millions d'euros, des fonds levés par la LegalTech française entre 2016 et 2020.

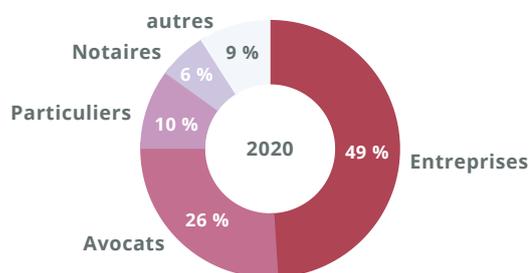
219

Le nombre de start-up françaises recensées par *Village de la Justice* (11/2021).

Principaux domaines d'intervention



Clientèle des LegalTech



MOTEURS

DIGITALISATION DES MÉTIERS DU DROIT

- Numérisation des actes et documents juridiques
- Besoin de gagner en rapidité et en productivité
- Des professionnels du droit fondateurs de start-up ou investisseurs

INFLUENCE CROISSANTE DES DIRECTIONS JURIDIQUES

- Anticiper et gérer les risques liés à la conformité
- S'adapter aux sanctions internationales et à la lutte anti-corruption
- Protection des données personnelles

CRISE SANITAIRE

- Accélération du télétravail dans les professions juridiques
- Développement accru de la signature électronique et des besoins liés aux transferts de documents confidentiels

DÉVELOPPEMENT DE LA PROTECTION JURIDIQUE

- Système judiciaire perçu comme complexe
- Partenariats possibles avec les assureurs sur un marché conséquent
- Avance technologique offrant un avantage compétitif

ÉVOLUTION RÉGLEMENTAIRE FAVORABLE

- Ouverture des données juridiques via la politique d'open data
- Loi Sapin II et RGPD : des besoins plus importants en conformité
- Encadrement législatif renforçant la confiance dans les LegalTech
- Plan de numérisation de la justice

POINTS-CLÉS

Ce qu'il faut retenir

PAYSAGE CONCURRENTIEL

START-UP

De plus en plus nombreuses.

Hausse des levées de fonds, concentrées sur les acteurs majeurs.

Solutions variées :

- Rédaction automatisée de documents
- Mise en relation
- Moteurs de recherche
- Analyse statistique
- etc.

PROFESSIONNELS DU DROIT

Fondent des LegalTech ou investissent dans des start-up.

Les éditeurs juridiques et les cabinets d'avocats cherchent à se positionner.

ENTREPRISES EXTÉRIEURES AU SECTEUR

Concurrents ou partenaires des LegalTech selon les secteurs.

Certains grands groupes (numérique, défense, etc.) disposent de brevets dans le domaine et les technologies utilisées.

FREINS ET DÉFIS

SÉCURITÉ ET CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

- Des incertitudes qui brident le marché des professionnels du droit
- Certains secteurs sensibles (défense, énergie) restent en retrait
- Un niveau d'exigence coûteux et complexe pour les plus petits acteurs

MANQUE DE CONFIANCE DES PROFESSIONNELS

- Peur de l'ubérisation et de la privatisation de la loi
- Conservatisme de certains professionnels face à la technologie
- Accompagnement insuffisant et solutions parfois peu adaptées

RÉGLEMENTATION ENCORE PÉNALISANTE

- Lenteur de l'ouverture des données
- Décisions parfois contradictoires des autorités
- Appels de certains professionnels du droit à réguler davantage

ÉCOSYSTÈME À CONSOLIDER

- Des incubateurs dédiés de taille trop modeste
- Pas de structure de financement spécifique au secteur

Innover sur le marché professionnel : la voie la plus porteuse

Le marché de la LegalTech se montre très concurrentiel, avec une multitude d'acteurs et de solutions. Pour se démarquer, les nouveaux entrants doivent **s'appuyer sur des technologies avancées** comme l'intelligence artificielle, le machine learning ou encore la blockchain. Ces dernières leur offrent **des opportunités de différenciation** en leur permettant de commercialiser des solutions à plus forte valeur ajoutée, tout en limitant la capacité de leurs concurrents à les imiter. Des domaines tels que l'automatisation des contrats, les moteurs de recherche fondés sur la détection algorithmique des textes juridiques pertinents ou encore l'analyse de la jurisprudence **incarnent des opportunités pour les jeunes sociétés.**

Déployer des outils novateurs recourant aux dernières technologies d'IA requiert des ressources financières conséquentes. Pour des entreprises naissantes aux moyens financiers limités, trouver des apports apparaît donc comme un enjeu majeur. Les levées de fonds tendant à se concentrer sur les acteurs les plus prometteurs de la LegalTech : il convient donc pour les start-up de **présenter le plus tôt possible un potentiel de marché élevé.** En attirant rapidement des investisseurs, un nouvel entrant peut développer ses innovations et parvenir à s'imposer comme

l'acteur incontournable de son segment. **Un positionnement en BtoB semble judicieux** tant les entreprises et les professionnels du droit représentent une part majeure de la clientèle. Par ailleurs, face à la prolifération de l'offre, les potentiels acheteurs ont plus de choix et peuvent faire jouer la concurrence. Dans ce contexte, **le modèle de l'abonnement basé sur une solution SaaS** semble pertinent pour fidéliser ses clients et garantir des revenus récurrents, synonymes de sécurité économique.

Certains acteurs misent en outre sur **la spécialisation pour se démarquer.** Cette approche peut s'avérer efficace pour **s'adresser à des catégories précises de professionnels du droit** : avocats fiscalistes ou en droit de la famille, notaires, huissiers... En revanche, les directions juridiques des entreprises ou des collectivités souhaitent **des solutions plus transversales** afin d'éviter les problèmes d'interopérabilité avec les autres services. Ces dernières présentent également **des atouts aux yeux des directions générales**, qui seront alors plus enclines à approuver des investissements favorables aux LegalTechs. Une offre concernant les activités de plusieurs départements obtiendra un soutien renforcé, justifiant les dépenses engagées.

Réduire la méfiance pour développer des solutions adaptées

Entre défiance de certains professionnels et incompréhension des technologies, les LegalTechs font face à des obstacles qui imposent une collaboration plus étroite avec les acteurs en place.

Le développement de solutions **simples d'utilisation, prêtes à l'emploi et accordant un niveau satisfaisant de flexibilité** apparaît comme une nécessité. La méconnaissance des outils par les clients ainsi qu'un manque d'accompagnement peuvent entraîner un rejet préjudiciable de la technologie. Les porteurs d'innovations devraient donc **travailler davantage en amont avec les professions du droit** afin d'adapter au mieux leurs outils aux besoins et aux méthodes de celles-ci.

Les inquiétudes au sujet des LegalTechs portent par ailleurs sur **les questions de confidentialité relatives aux données personnelles**. Sur ce volet, le renforcement de la sécurité demeure incontournable pour rassurer le public. Une telle démarche peut permettre de **diversifier**

sa typologie de clients en se tournant vers des secteurs encore méfiants comme la défense ou l'énergie, qui présentent des exigences réglementaires plus élevées. Les nouveaux entrants ont la possibilité d'**obtenir des certifications** en ce sens, bien que ces procédures présentent coût temporel et financier non négligeable : la nécessité de l'investissement doit être évaluée avec minutie.

Disposer d'un avocat parmi les fondateurs de la société peut également constituer un atout précieux. Outre l'expertise concernant les questions juridiques, il apporte **une plus grande crédibilité** auprès des clients. Afficher **une image trop "disruptive"** peut en effet se révéler contre-productif et engendrer une hostilité des professionnels. Le fondateur-avocat permet par ailleurs de **gagner la reconnaissance du milieu**, les incubateurs des Barreaux promouvant les innovations des membres de la profession.

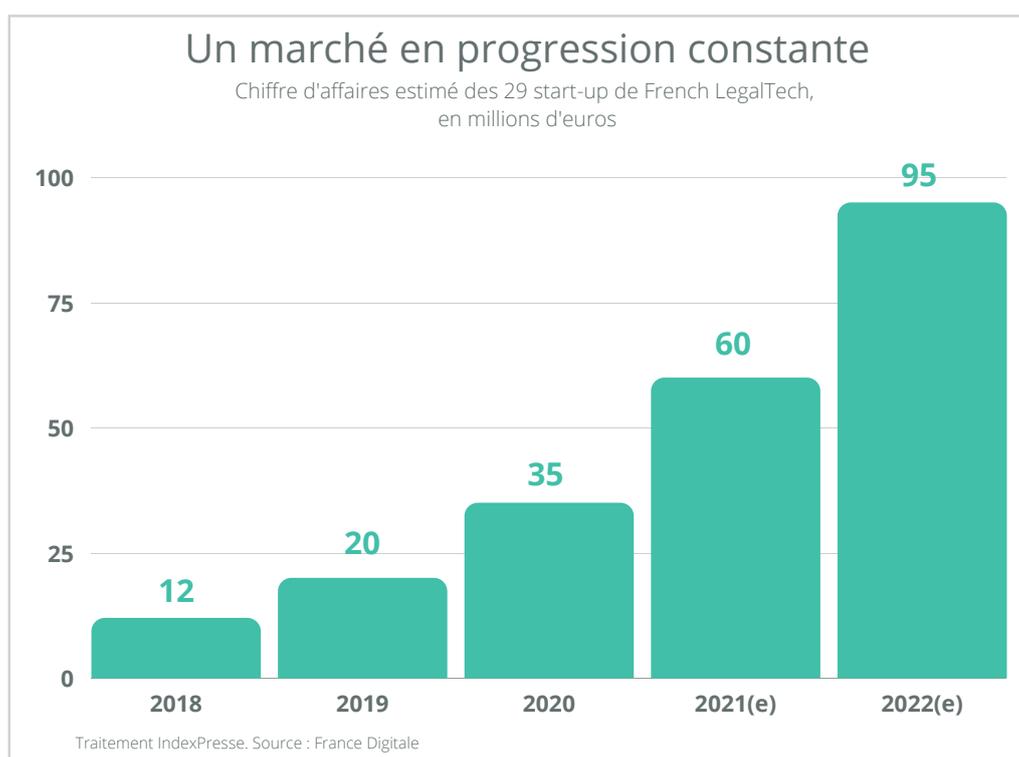
UN MARCHÉ ÉMERGENT, TIRÉ PAR LA CRISE SANITAIRE

La LegalTech profite de la digitalisation croissante des domaines du droit

L'expansion du marché se poursuit

Naissant en 2015, le marché français des solutions numériques destinées aux affaires juridiques connaît une phase d'accélération depuis 2017. L'analyse d'un panel constant de 29 start-up figurant parmi les leaders du secteur réalisé en 2021 par France Digitale montre que leur chiffre d'affaires a **triplé entre 2018 et 2020 pour avoisiner 35 millions d'euros**. Réseau d'entreprises et d'investisseurs du numérique, France Digitale rassemble un collectif de start-up majeures du secteur depuis 2019 sous l'appellation French LegalTech.

Ces dernières pourraient réaliser **un chiffre d'affaires proche de 100 millions d'euros en 2022**, soit près du triple de 2020. La valeur du marché serait ainsi **multipliée par huit en l'espace de cinq ans**. Dirigeante de la start-up Gino LegalTech, Audrey Ellis affirmait en juin 2021 au site *Village de la Justice* : "L'hypercroissance de la LegalTech est le signe qu'une transformation majeure est en marche. Nous entrons dans **une nouvelle ère, dans laquelle la technologie devient l'allié indispensable des professionnels du droit.**"



Des effets contrastés de la crise sanitaire de Covid-19 sur l'activité du secteur

La crise sanitaire survenue en 2020 a représenté **un facteur d'accélération pour le secteur**. Encore balbutiante, la digitalisation du domaine juridique a progressé avec la mise en place du télétravail et l'essor de procédures comme la signature électronique. L'usage accru de services de cloud a également contribué à cette dynamique. Parmi les start-up sondées par France Digitale en 2020, **90 % estimaient que la pandémie avait été bénéfique pour leur activité**. Le baromètre publié au premier trimestre 2021 par le média spécialiste des start-up *Maddyness* et le cabinet d'information professionnelle *Wolters Kluwer* corrobore cette tendance. La moitié des LegalTech répondantes considéraient que la pandémie avait eu un impact positif sur leur situation, et 77 % envisageaient de recruter sous peu. **Un quart avait développé de**

nouveaux services malgré le contexte délicat, et 9 % avaient même créé des fonctionnalités spécifiquement dédiées à la gestion de la crise.

À l'inverse, elles n'étaient que 7,4 % à avoir dû retarder le lancement de nouveaux outils à cause de la crise. Par ailleurs, moins de 5 % des start-up interrogées ont modifié de façon définitive leur modèle économique suite à l'évolution de la situation sanitaire.

Environ 11 % des acteurs recensés par le baromètre ont connu un impact négatif important sur leur activité tandis que 26 % ont fait état de répercussions limitées. À court terme, la pandémie a toutefois eu

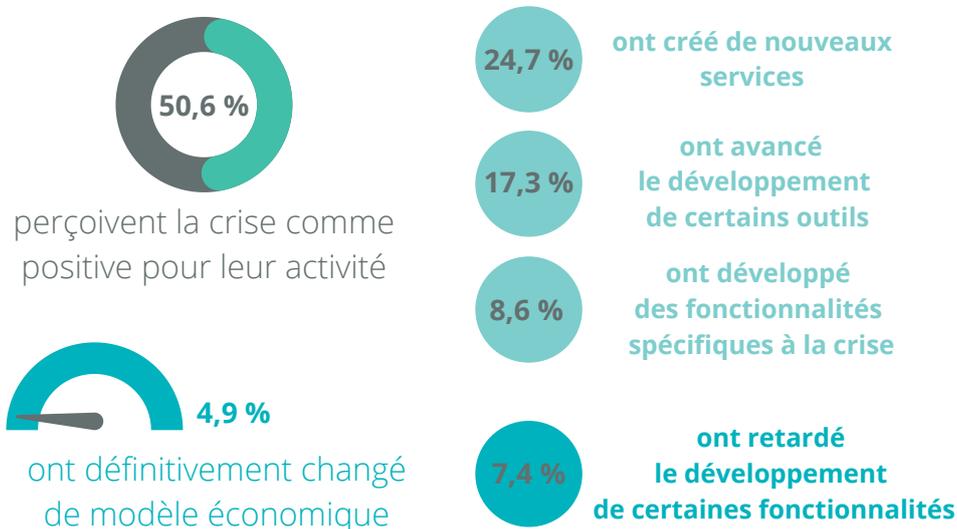
des conséquences sur une partie des clients des LegalTechs : 59 % des

jeunes sociétés sondées ont perdu certains contrats ou mis davantage de temps à commercialiser leurs solutions.

90 %
La proportion des start-up du collectif French LegalTech considérant la crise de Covid-19 comme bénéfique pour leur activité.

Source : France Digitale.

La crise de Covid-19 a plutôt bénéficié aux start-up de la LegalTech



Traitement IndexPress. Source : Baromètre Wolters Kluwer et Maddyness

Des tendances favorables accélérées par la crise

La numérisation des professions du droit profite au marché

Longtemps réticents à l'utilisation massive du digital, les avocats, juristes ou notaires **se convertissent progressivement aux technologies numériques**. Ces dernières permettent en effet de gagner du temps dans la création et la gestion des documents juridiques, et d'éviter des rendez-vous et des déplacements peu utiles. "Les avocats ont toujours été réfractaires à des solutions innovantes", affirmait en octobre 2021 Vincent Durand, avocat associé chez Active Avocats, dans *Le Nouvel Économiste*. "Maintenant, ils se rendent compte que ces outils vont améliorer l'exercice de leur profession." Également fondateur de la société Visio Avocats, spécialisée dans la vidéo pour les professionnels du droit, Vince Durand ajoutait à propos de la visioconférence : "Ce n'était pas uniquement le temps du confinement, c'est aussi pour après. Les clients ne veulent plus perdre deux heures aller-retour pour voir leur avocat en ville pour un quart d'heure."

Les juristes manifestent également un intérêt grandissant quant à l'usage du numérique dans leur travail quotidien. **Les trois quarts d'entre eux opéraient en 2018 un projet de transformation digitale** basé sur de nouvelles technologies, d'après Lexqi Conseil et l'Association française des juristes d'entreprises. Cette proportion grimpe à 92 % en 2021, tandis que 78 % des juristes interrogés souhaitent poursuivre de telles démarches en 2022. En simplifiant et en accélérant le traitement des tâches à faible valeur ajoutée, les LegalTechs participent à **accroître la productivité des juristes**.

Les notaires, dont 40 % avaient déjà recours à la visioconférence avant le début de la crise sanitaire, **ont aussi accéléré dans ce domaine** selon la Banque des territoires : la part des professionnels utilisant les outils vidéo depuis le confinement

de mars 2020 a doublé. La dématérialisation des contrats et la démocratisation de la signature électronique amènent également les notaires à adopter de nouvelles méthodes de travail et à reconsidérer leur vision des technologies relatives au droit. Alors que 47 000 actes notariés authentiques avaient été établis sous forme électronique en 2012 selon le Conseil supérieur du notariat, ce nombre s'est **élevé à plus de 12,6 millions en 2019** d'après la Banque des territoires. Elle estimait que 95 % des actes réalisés en 2020 l'étaient sous format numérique.

Le recours à des systèmes d'intelligence artificielle semble par ailleurs disposer d'un potentiel considérable. 84 % des notaires considèrent que l'IA est **susceptible d'accroître leur productivité**. Le panel interrogé par la Banque des territoires présentait toutefois une opinion contrastée sur le sujet puisque 72 % des sondés décelaient également dans l'IA une menace pour leur activité. Mais plutôt que de la rejeter, **ils souhaitent au contraire la maîtriser : environ 94 % d'entre eux déclarent nécessaire de se former à cette technologie**. Or, en 2020, les notaires ne représentaient que 6 % des clients des LegalTechs. La marge de progression envers cette profession s'avère donc significative.



Les directions juridiques prennent une importance croissante

L'influence des départements juridiques au sein des entreprises s'avère portée par **une plus grande attention accordée à la gestion des risques**, notamment sur les questions de conformité. La complexité accrue de la législation renforce les besoins en LegalTech, tandis que le recours à de telles technologies se montre facilité par le rôle de plus en plus essentiel des directions juridiques dans les processus de décision. D'après l'étude de Lexqi Conseil et de l'Association française des juristes d'entreprises (AFJE), **trois quarts**

des directeurs juridiques étaient consultés ou faisaient partie des comités exécutifs ou de direction de leur entreprise en 2021, contre deux tiers en 2018. Un sur dix était même membre d'un autre organe de direction en plus de ces comités. Marc Mossé, président de l'AFJE, notait en septembre 2021 que "cette étude confirme des tendances qui se sont dessinées les années précédentes, notamment celle du rôle stratégique de la direction juridique [...] qui s'affirme de plus en plus."

Cette montée en puissance de la fonction juridique se traduit dans le niveau de responsabilité attaché aux directeurs de ce service : 75 % se voyaient chargés d'un périmètre international en 2021, contre 70 % trois ans plus tôt. La même évolution s'est produite au sujet des questions de conformité, d'éthique et de gestion des données personnelles, avec 77 % de directeurs concernés en 2021, un niveau supérieur de sept points à celui de 2018. La moitié des responsables interrogés soulignait en outre une expansion de leur périmètre d'activité suite à la crise sanitaire. Ils ont également pu recruter davantage de collaborateurs, pour 27 % d'entre eux, tandis que 14 % ont au contraire dû réduire leurs effectifs. Laure Lavorel, directrice juridique chez le groupe américain Broadcom et présidente du Cercle Montesquieu, une association de directeurs juridiques, confirmait cette transformation : "Le directeur juridique n'est plus seulement consulté pour ses compétences techniques ou son rôle de conseil, mais pour sa capacité à prévenir le risque et à définir la stratégie qui permettra de le gérer".

Différentes affaires ont en effet illustré le caractère critique du risque juridique et les conséquences qui pouvaient en découler. La non conformité de la banque française BNP Paribas aux sanctions américaines contre l'Iran en 2014 aboutissait à une amende de 6,6 milliards de dollars. En 2020, le constructeur aéronautique Airbus a quant à lui payé 3,6 milliards d'euros pour mettre fin à des accusations de corruption liées à certains contrats. Des condamnations ont également été prononcées pour non respect de la protection des données personnelles, avec par exemple une amende de 50 millions d'euros infligée par la Commission nationale informatique et libertés à Google en 2019. En Irlande, WhatsApp (filiale de Meta, ex-Facebook) a été sanctionnée à hauteur

de 225 millions d'euros en 2021 pour des faits similaires.

En affirmant sa nouvelle dimension, la fonction juridique pèse davantage sur les décisions de l'entreprise. Elle peut ainsi aiguiller les investissements vers l'équipement de son département en nouvelles technologies, venant notamment de la LegalTech. Cette évolution influence en outre le travail des cabinets d'avocats auxquels les directions juridiques ont recours. "Les services juridiques des entreprises sont devenus puissants à l'intérieur même des entreprises", indiquait en février 2020 Paul Lignières, managing partner chez le cabinet d'avocats d'affaires Linklaters, dans *Le Nouvel Économiste*. "Les prestations demandées par nos clients sont donc d'un niveau beaucoup plus élevé, et réclament davantage de savoirs chez nos collaborateurs."

Disposant de plus de personnel et pouvant compter sur de nouvelles technologies, les directions juridiques ont donc la possibilité de gérer en interne un plus grand nombre de dossiers. Elles peuvent alors concentrer leurs demandes auprès des avocats sur des questions plus pointues et nécessitant une forte spécialisation. Ces derniers doivent donc consacrer davantage de temps à des problématiques complexes, ce qui peut les inciter à s'orienter à leur tour vers les LegalTechs pour effectuer rapidement les tâches à faible valeur ajoutée.

L'essor de la protection juridique, une chance pour les LegalTechs

Le développement soutenu du marché de la protection juridique (PJ) constitue une autre tendance porteuse pour la LegalTech. Évalué à plus de 1,4 milliard d'euros en 2018 selon la Fédération française de l'assurance, ce secteur connaît une croissance dynamique : + 26 % entre 2014 à 2018, dont + 5,9 % entre 2017 et 2018. Sur ce dernier exercice, les particuliers représentaient 74 % du chiffre d'affaires, soit environ 1,1 milliard d'euros. Le marché progresse car "il correspond à un besoin face à la judiciarisation de la société", assure Nicolas Vié, directeur général de Groupama PJ, interrogé par *La Tribune de l'assurance* en mars 2020. Selon lui, "90 % des Français pen-

sent que le système judiciaire est compliqué. [...] La protection juridique, par son fonctionnement simple et large, répond pleinement à cette inquiétude." Plus à l'aise avec le numérique, mieux informés, les clients veulent gérer les premières démarches de façon plus autonomes. De nouvelles solutions technologiques permettent ainsi de fournir certains services de façon plus rapide et moins coûteuse. PDG du spécialiste de la protection juridique Solucia, Daniel Bohbot confirmait dans *La Tribune de l'assurance*: "Nos concurrents sont plutôt les LegalTechs.

1,4 milliard d'euros

La valeur du marché français de la protection juridique en 2018.

Source: Fédération française de l'assurance.

Elles ont segmenté nos chaînes de valeur par de l'automatisation à outrance et massivement investi sur le référencement. Nous avons pris du retard sur cette partie digitale et technologique." En libérant les conseillers de tâches chronophages, les LegalTech contribuent en outre à un meilleur suivi des dossiers, gage d'une satisfaction des assurés plus élevée. **Des partenariats avec les compagnies d'assurance** se révèlent donc possibles pour les start-up du marché. Ces collaborations leur offre l'opportunité d'accélérer la diffusion de leurs solutions.

Un dynamisme entrepreneurial certain, malgré l'impact de la crise sanitaire

Des levées de fonds en progression, freinées en 2020

Depuis 2017, les start-up françaises de la LegalTech se révèlent **de plus en plus nombreuses à procéder à des appels de fonds** extérieurs. D'après le baromètre 2020 Wolters Kluwer/Maddyness, environ **48 % des start-up n'avaient pas engagé de levée de fonds** depuis leur création, soit moins de la moitié. Cette proportion, en baisse continue depuis 2017, a diminué de 36 points en l'espace de quatre ans.

Cette **dynamique rejoint celle des créations d'entreprises**, qui s'est accélérée sur la période. Un nombre croissant de start-up ont été amenées à lever des fonds d'amorçage dans le but d'émerger et de financer le développement et la commercialisation de leur solution. Dans le même temps, d'autres ont procédé à de telles opérations pour améliorer leur offre ou accélérer leur progression : recrutement, mise au point de nouvelles fonctionnalités, internationalisation, etc.

En conséquence de cette évolution, **le montant des fonds levés annuellement a fortement**

augmenté, tout du moins jusqu'en 2020, passant **d'un peu moins de 13 millions d'euros en 2017 à 52 millions en 2019**. Cette dernière année a vu une forte accélération du financement avec un doublement des montants amassés par rapport à 2018, pour un nombre quasi identique de start-up. Sur l'ensemble de la période 2017-2019, les start-up du marché ont réalisé un total cumulé de près de 90 millions d'euros de levées de fonds. En incluant l'année 2020, le total des financements levés par les LegalTechs se porte à un peu plus de 107 millions d'euros.

Une rupture de tendance a toutefois été observée en 2020 avec **une chute à 17,8 millions d'euros levés, soit une baisse de 66 %** par rapport à 2019. La recul apparaît toutefois plus modeste en volume, - 5 %. Le montant médian levé est tombé à 600 000 euros, soit un niveau équivalent au tiers de celui de l'année précédente. En 2020, un peu moins d'un quart des LegalTechs ont réalisé des opérations portant sur un mon-

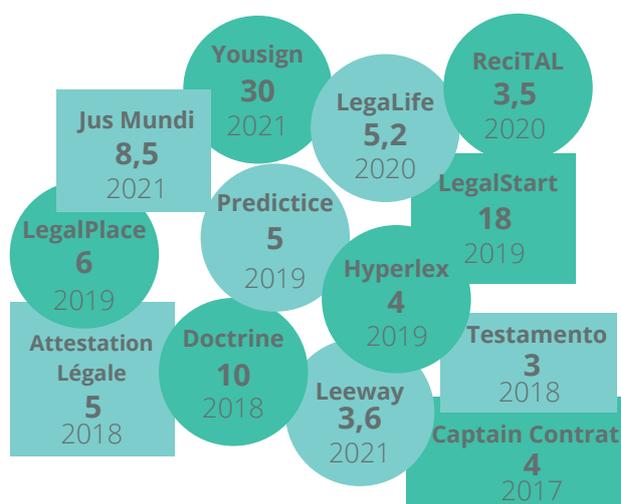
Des levées de fonds en augmentation, marquées par une forte concentration et un recul en 2020

Fonds levés par les start-up françaises de la LegalTech, en millions d'euros



Traitement IndexPresse. Source : Baromètre Wolters Kluwer et Maddyness

Principales levées de fonds dans le secteur en France, en millions d'euros



tant supérieur à un million d'euros. Dans la continuité des trois années précédentes, les **montants levés se concentraient sur un nombre restreint d'acteurs** prometteurs souhaitant se développer rapidement. Ainsi, trois LegalTechs (LegalLife, ReciTAL et Quai Des Notaires) ont capté à elles seules environ 58 % des financements des entreprises du panel Wolters Kluwer/Maddyness.

Les levées de fonds sont **revenues sur le chemin de la croissance en 2021**. Malgré un nombre

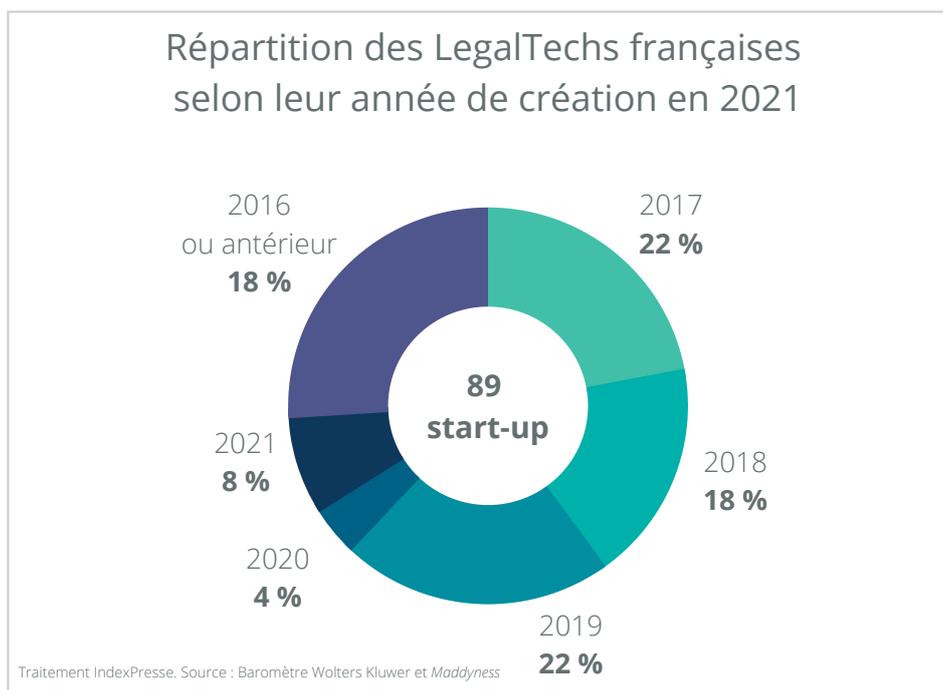
d'opérations inférieur (17 en 2021 contre 18 en 2020), **le total des fonds obtenus par les LegalTechs a plus que doublé par rapport à 2020** (chiffres arrêtés à mi-novembre 2021) pour avoisiner le niveau record de 58 millions d'euros. Yousign (30 millions d'euros), Jus Mundi (8 millions d'euros) et Leeway (3,6 millions d'euros) ont effectué les augmentations de capital les plus élevées en 2021.

Une population de LegalTechs en croissance continue, qui marque le pas en 2020

Avec la crise sanitaire de Covid-19, le **rythme de création de LegalTechs a ralenti en France en 2020**. La conjoncture économique délicate a dissuadé les nouveaux entrants de se lancer, faute de visibilité suffisante. Les sociétés fondées en 2020 **n'ont représenté que 3,6 % des start-up actives** sur le marché et intégrées au baromètre Wolters Kluwer et Maddyness.

Cette proportion s'est révélée sensiblement inférieure aux ratios relevés au cours des années précédentes, qui oscillaient entre 18 % en 2018 et 22 % en 2017 et 2019.

Les créations ont toutefois **renoué avec la croissance dès 2021**. La proportion de LegalTechs fondées cette dernière année a doublé par rapport à 2020 pour atteindre 8 %. De nouveaux



acteurs sont ainsi apparus sur le marché, à l'instar de Qatent, Eval'Tiers, Rubato ou encore MonJuridique.

Le nombre d'acteurs présents dans le secteur s'avère cependant variable en fonction des périmètres retenus. Le baromètre Wolters Kluwer/

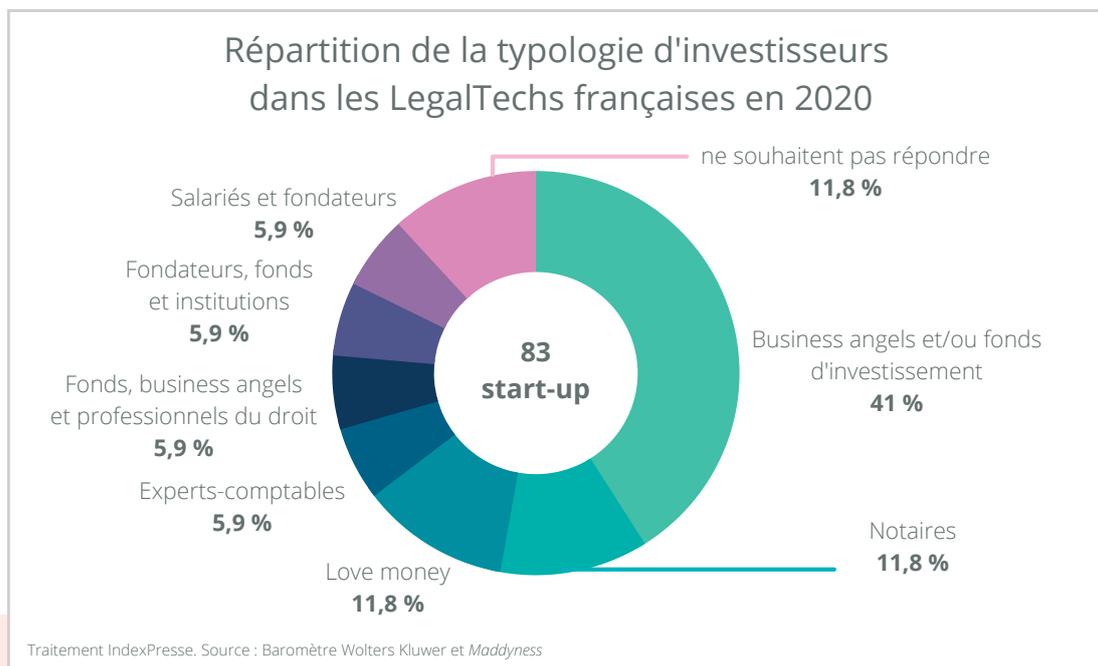
Maddyness en compte 89 en 2021 alors que l'Observatoire du site *Village de la Justice* en dénombreant près de 220. Les diverses sources convergent toutefois **pour souligner la richesse de l'écosystème** et la dynamique entourant les start-up.

Les fonds de capital-risque, premiers investisseurs devant les professionnels du droit

Les fonds d'investissement et les business angels s'imposent comme les principaux fournisseurs de capitaux des Legaltechs. Ces derniers ont représenté **plus de 41 % des investisseurs de la LegalTech en France en 2020**. Cette proportion se révèle toutefois en déclin quasi continu depuis 2018. Cette perte de terrain s'est notamment opérée au profit du *love money*, c'est-à-dire l'argent récolté auprès des proches. **Près de 12 % des start-up étaient financées via *love money* en 2020**, deux fois plus qu'en 2018.

Le poids des fonds d'investissement et des business angels apparaît toutefois plus important

en incluant les LegalTechs où ceux-ci se trouvent actionnaires aux côtés d'autres parties prenantes. Environ **46 % des fondateurs restent en outre majoritaires** au capital de leur société d'après le baromètre 2020 Wolters Kluwer/Maddyness. Moins de 6 % des entreprises du panel sont sous contrôle des fondateurs et des salariés. Les clients professionnels du droit, en premier lieu les notaires et les experts-comptables, **constituent également des investisseurs importants**. Ils représentaient ainsi respectivement 11,8 % et 5,9 % des actionnaires des LegalTechs en 2020.



Un paysage concurrentiel encore en mouvement, dominé par les start-up

Un secteur de plus en plus atomisé

Le secteur français de la LegalTech se compose d'une proportion très élevée de petites structures en raison de la jeunesse du marché. D'après *Village de la Justice*, **les deux tiers des entreprises du secteur étaient des start-up fin 2021.**

Les professions et acteurs traditionnels du droit représentaient 30 % du total, tandis que les sociétés extérieures au domaine constituaient moins de 5 % des acteurs.

En 2020 et 2021, les entreprises du panel Wolters Kluwer/Maddyness réalisaient, **pour environ 58 % d'entre elles, un chiffre d'affaires inférieur à un million d'euros.** Seuls un peu plus de 8 % des acteurs interrogés déclaraient atteindre

un chiffre d'affaires compris entre un et cinq millions d'euros. Les sociétés générant une activité supérieur **apparaissent quant à elles encore très minoritaires** : à peine 1 % affichant un chiffre d'affaires compris entre cinq et dix millions d'euros, et une proportion similaire dépassaient les dix millions. Un tiers des acteurs n'avait toutefois pas souhaité dévoiler ses revenus.

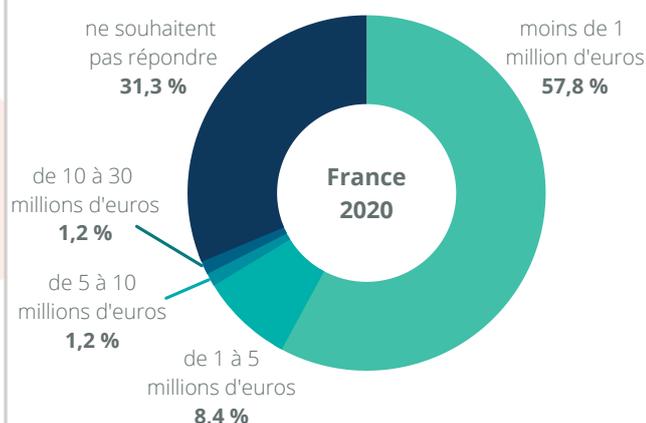
Par ailleurs, environ **37 % des LegalTechs employaient entre un et cinq salariés** selon le dernier baromètre 2021 Wolters Kluwer/Maddyness. Cette proportion a augmenté d'un point comparé à 2020. **15 % des LegalTechs du panel n'employaient quant à elle aucun salarié en 2021.**

219

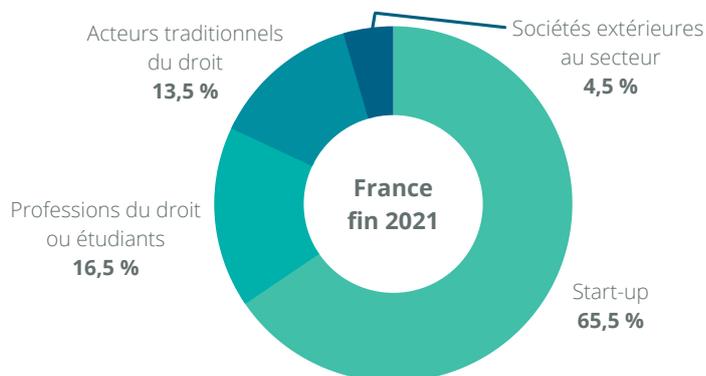
Le nombre de start-up de la LegalTech recensées par le site *Village de la Justice* en novembre 2021.

Des acteurs de taille encore modeste

Répartition des entreprises du secteur en termes de chiffre d'affaires



Répartition des entreprises du secteur en termes de type d'acteur



Traitement IndexPresse. Sources : Baromètre Wolters Kluwer et Maddyne ; Village de la Justice

Un marché BtoB de plus en plus prisé

La clientèle des LegalTechs françaises reste avant tout professionnelle et cette orientation tend d'ailleurs à s'amplifier. D'après le dernier baromètre Wolters Kluwer/Maddyne réalisé en septembre 2021, **82 % des 89 LegalTechs du panel proposaient leur offre à des professionnels**, contre 33% auprès des particuliers (37 % pour le baromètre publié par Village de la Justice, composé d'un nombre supérieur de sociétés). Près de six LegalTechs sur dix s'adressaient même exclusivement aux entreprises, dont 83 % aux TPE et les PME, les catégories les plus prisées. Signe de confirmation de ce positionnement, 39 % start-up du secteur développent **des services relatifs à la digitalisation des processus métier en 2021**, soit une hausse de 27 points en quatre ans.

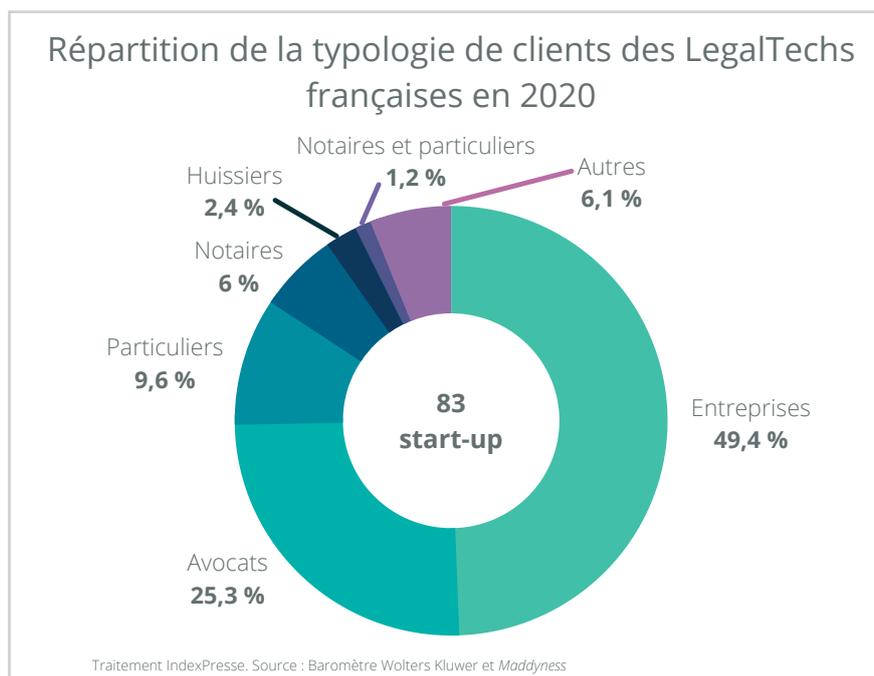
Au sein de la clientèle professionnelle, **les entreprises occupent la première position**. Selon le baromètre permanent de Village de la Justice, 65 % des LegalTechs proposent une offre destinée aux entreprises à fin septembre 2021 et 60 % aux départements juridiques des organisations privées et des collectivités. 55 % ciblent les avocats, une catégorie de clients qui représentait

encore en 2018 la première cible des LegalTechs hexagonales. **Le grand public n'arrive qu'en quatrième position**, avec 37 %. Visés par respectivement 22 % et 14 % des LegalTechs, **les notaires et les huissiers ne constituent pas une clientèle prioritaire** pour les sociétés du marché pour le moment, pas plus que les magistrats, à 7 %, et les experts-comptables, à 6 %.

35 %

La part des LegalTechs françaises qui se positionnent sur la rédaction de documents juridiques en 2021.

Source : Village de la Justice.



Des acteurs plus anciens cherchent à se positionner en nouant des partenariats avec les LegalTechs

Les acteurs historiques du droit restent peu présents dans le secteur des technologies numériques. Ils cherchent toutefois à s'y positionner, oscillant **entre concurrence et collaboration avec les start-up**.

Certains ont développé leurs propres solutions, à l'image de CMS Francis Lefebvre fin 2018, avec son interface destinée aux notaires. Elle a été réalisée en partenariat avec la start-up Hercule. La même année, le cabinet d'avocats Fidal lançait son projet Fidal Tech afin de numériser ses contrats et le parcours client. "**Les LegalTechs sont des opportunités**. Nous croyons qu'au-delà de la plateforme, nous avons un conseil augmenté à donner", déclarait alors au journal *Les Échos* le directeur général de Fidal, Régis Lassabe.

D'autres sociétés, extérieures au secteur, cherchent également à développer ce type de solutions. De grands groupes comme Atos (via sa filiale Bull), Orange, ou encore des banques et des compagnies d'assurance comme BPCE ou

CNP Assurances disposent de brevets dans le domaine. Leurs fortes capacités en recherche et développement leur permettent d'**appliquer leurs technologies à de nouveaux cas d'usage**, en particulier pour les spécialistes du numérique qui mènent par exemple des travaux sur l'intelligence artificielle ou la blockchain. En 2018, 19 % des start-up du baromètre Wolters Kluwer/Maddyngess avaient recours à l'IA, et 6,3 % combinaient blockchain et IA.

Le potentiel des grands comptes a également été bien identifié par les start-up : elles sont **plus de 65 % à avoir déjà mis en place un partenariat avec un grand groupe ou une autre entreprise, ou à souhaiter le faire**. Près de 46 % avaient noué une collaboration en 2020.

Enfin, plusieurs grandes entreprises ont **d'ores et déjà recours aux services de la LegalTech en tant que clientes**, telles que Cdiscount avec Legisway, Orange avec eJust ou encore Axa et la SNCF avec Predictice et Doctrine.

Une évolution législative favorable

Le développement de l'open data bénéficie à la LegalTech

Avec la promulgation en 2016 de la loi pour une République numérique, dite loi Lemaire, l'État a cherché à **faciliter la diffusion et la réutilisation des données**, en particulier celles provenant des institutions publiques. La loi instaure la mise à disposition par défaut de documents et de bases de données présentant "un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental."

Les organismes privés chargés d'un service public s'avèrent également concernés. La loi établit des obligations de diffusion "dans un standard ouvert, aisément réutilisable et exploitable par un système de traitement automatisé." Elle s'applique **aux documents électroniques, mais également aux algorithmes employés dans les décisions administratives**. D'abord prévue dans le cadre de la loi Lemaire, **l'ouverture des données de jurisprudence** a été modifiée et réintégrée en 2019 dans la loi de programmation 2018-2022 et de réforme de la justice. Elle fixe notamment davantage d'obligations quant à la confidentialité de l'identité des parties prenantes d'un jugement. **Environ 3,5 millions de décisions judiciaires** devraient être concernées par l'open data à l'horizon 2025, selon les objectifs affichés par le ministère de la Justice.

La Loi Sapin II pour lutter contre la corruption

En 2017, l'État a mis en place une nouvelle réglementation destinée aux moyennes et aux grandes entreprises afin de **lutter plus efficacement contre la corruption**. Les organisations de plus de 500 salariés ou celles générant un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions d'euros ont ainsi été obligées de mettre en place un programme de *due diligence* (vérification de la probité). Ces

dispositions concernent leurs clients, leurs fournisseurs et partenaires directs, ainsi que les sociétés ciblées en cas d'acquisition. Visant à limiter les cas de fraude ou de blanchiment d'argent, la loi impose de **passer au crible les pratiques d'une multitude d'entités, d'instaurer une stratégie pour identifier et évaluer les risques** ainsi qu'un code de conduite à destination des salariés de l'entreprise. Des sanctions financières sont par ailleurs prévues en cas de manquement (un million d'euros pour l'entreprise et 200 000 euros pour ses dirigeants).

Cette législation aboutit à **la mise en œuvre d'une veille juridique continue**, concernant notamment les décisions de justice et les peines potentielles encourues. Plus une société est imposante et internationalisée, plus **l'envergure et la complexité d'un tel dispositif** s'avèrent importantes. Il s'agit ainsi d'un terrain fertile pour des solutions numériques automatisées.

3,5 millions

Le nombre de décisions judiciaires accessibles en open data au plus tard en 2025.

Source: Ministère de la Justice.

Le RGPD soumet les entreprises à de nouvelles exigences

La mise en place en 2019 du Règlement général sur la protection des données (RGPD) a **renforcé les besoins des organisations dans le domaine juridique**. La mise en conformité (*compliance*) des pratiques de collecte et de traitement des données est devenue centrale. "La *compliance* est une coloration attendue désormais dans tous les secteurs d'activité", estimait en mars 2019 Caroline Oulié, managing partner dans le cabinet de recrutement Boyden. Le cabinet Atorus Executive notait dès 2019 "qu'avec l'arrivée de nouvelles réglementations, **le secteur de la compliance a connu une évolution exponentielle**, notamment des postes de juristes *compliance*" Le RGPD impose en effet des obligations d'accès, de confidentialité et de possibilité de suppression des données personnelles par les individus

concernés, sous peine de sanctions. Certains flux de données peuvent être suspendus, tandis que **des amendes d'un montant maximum de 20 millions d'euros ou 4 % du chiffre d'affaires** peuvent être infligées. Appliqué à l'échelle européenne, le règlement se montre particulièrement critique pour les entreprises opérant dans plusieurs pays.

La crise sanitaire n'a pas remis en cause ce besoin de mise en règle avec la législation. Selon une étude de la start-up Data Legal Drive menée en 2020, 40 % des juristes et des délégués à la protection des données interrogés avaient **profité du confinement pour mettre à niveau leur entreprise en termes de conformité.** "Aux premiers jours de la crise sanitaire, certains ont pu croire que la mise en conformité RGPD serait reléguée aux calendes grecques", racontait en mai 2020 le CEO de Data Legal Drive, Sylvain Staub. "En réalité, c'est bien entendu tout le contraire qui s'est passé." Cette étude rejoignait les conclusions de l'entreprise américaine de cybersécurité Tanium, qui avait mené une recherche à la même période auprès de décideurs dans plusieurs pays, dont la France. 82 % avaient eu **recours à de nouveaux logiciels et services pour leur mise en conformité** avec le RGPD. Ces dispositions se révèlent ainsi susceptibles de profiter aux LegalTechs.

Une structuration des activités des LegalTechs sur le plan légal

La loi de programmation 2018-2022 et de réforme de la justice intègre des mesures d'**encadrement des sites Internet de services à caractère juridique.** Si celles-ci peuvent être perçues comme contraignantes pour le secteur, elles viennent également le normaliser et ainsi **éviter de potentielles dérives.** Des règles concernant l'éthique, la protection des données personnelles ainsi que la transparence permettent de **garantir un niveau de confiance plus élevé** dans ces outils, et donc d'amplifier et de pérenniser leur succès. Le règlement des litiges à l'amiable s'avère de plus élargi pour les recouvrements de créances portant sur un petit montant et sur les conflits de voisinage. Souvent délaissés par les avocats, **les petits contentieux représentent une cible de choix pour les LegalTechs,** qui peuvent en assurer une gestion plus simple, plus rapide et moins coûteuse. Le texte n'a en outre **pas adopté des critères de certification trop restrictifs** pour les services numériques dans le domaine du règlement à l'amiable. Contrairement aux souhaits exprimés notamment par le Conseil national des barreaux, la labellisation n'a **pas été réservée aux professions réglementées du droit.** La loi indique uniquement que "la résolution amiable devra être réalisée par des professionnels qui ont les compétences requises".

UN PLAN DE NUMÉRISATION DE LA JUSTICE FRANÇAISE

La loi de programmation 2018-2022 prévoit un programme d'investissement d'un montant de 530 millions d'euros visant à renforcer l'usage du numérique dans le domaine judiciaire. À la fin de l'année 2021, 353 millions d'euros ont déjà été engagés. 5 millions supplémentaires avaient par ailleurs été alloués dans le cadre du plan de relance post-pandémie de Covid-19. Le ministère de la Transformation de la Fonction publique dispose quant à lui de 700 millions d'euros de crédits budgétaires, ayant notamment permis de financer la numérisation des procédures pénales. Il a également bénéficié de 500 millions d'euros dans le cadre du plan de relance, finançant entre autres la digitalisation de certaines démarches judiciaires et un plus grand déploiement de l'informatique et du haut débit dans les juridictions.

LES TECHNOLOGIES D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU CŒUR DES SOLUTIONS INNOVANTES

Les solutions de justice prédictive, un marché en devenir

Depuis 2015, l'innovation anime le marché français des LegalTechs. De jeunes entreprises ont **saisi l'opportunité des avancées technologiques pour développer et commercialiser des solutions et logiciels complexes** recourant aux technologies d'intelligence artificielle (IA). Ces nouveaux outils à valeur ajoutée, principalement destinés à une clientèle professionnelle, aident les acteurs du droit à **optimiser leurs tâches les plus chronophages et complexes et à améliorer l'efficacité de leur processus décisionnel**. "Les juristes ont compris que la technologie est une opportunité d'être

un meilleur professionnel du droit, plus efficace, ce qu'on appelle un professionnel augmenté", résumait Guillaume Carrère, directeur général de la start-up Doctrine en septembre 2020. Les segments des moteurs de recherche et de la rédaction de contrats et documents juridiques ont été parmi les principaux à bénéficier de ces innovations. Les technologies de l'IA ont parallèlement fait émerger un nouveau créneau au sein du marché : les solutions dites de justice prédictive ou jurimétrie.

Des outils intelligents d'aide à la décision à forte valeur ajoutée se déploient

Predictice : le moteur de recherche et d'analyse de l'information juridique BtoB

Fondée en 2016 par un ingénieur informaticien et deux juristes et incubée par l'Institut des Mines Telecom, la start-up Predictice a développé **un moteur de recherche quantitatif et d'analyse de l'information juridique BtoB** dédié aux litiges commerciaux et sociaux. Baptisé du nom de la start-up, ce dernier a entre autres été récompensé

à l'été 2019 par le trophée d'or de la LegalTech lors des Trophées du droit, ainsi que par le trophée d'or du Grand Prix de l'Innovation Digitale en 2020. L'outil mis au point a nécessité deux ans de recherche et développement. Il se destine à quatre grandes catégories de professionnels du droit : les avocats individuels et cabinets d'avocats, les directions juridiques d'entreprises, les compagnies d'assurance et les documentalistes juridiques. Sa vocation est d'aider les acteurs du droit à traiter un volume d'informations juridiques



LES TECHNOLOGIES D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU CŒUR DES SOLUTIONS INNOVANTES

qui ne cesse de croître depuis plus de dix ans. La solution a ainsi été développée face au constat que les avocats et les juristes “passent un temps incroyable, non facturable, à chercher de l'information”. “Des millions de documents se révèlent produits chaque mois sans être analysables à la main. L'idée a été d'**appliquer des outils de traitement automatique du langage** à ces big data”, soulignait en mai 2019 Louis Larret-Chahine, juriste de formation et cofondateur de l'entreprise. “Nous avons cherché à **répondre à la problématique de l'explosion des documents et décisions juridiques, de plus en plus difficiles à connaître et à comprendre** à cause de l'augmentation des infos produites en interne par les cabinets” expliquait-il dans *Challenges*.

Predictice a **conçu des algorithmes reposant sur une technologie de compréhension du langage naturel** en capacité de lire et de décrypter deux millions de documents par seconde, et d'en trier les informations. Ces algorithmes peuvent aussi **identifier les éléments de fait ou de droit qui ont le plus d'impact sur la prise de décision juridictionnelle**. Grâce à son moteur de recherche, Predictice offre également la possibilité de chercher en fonction du sens des documents.

Ayant une double fonction, la solution élaborée par Predictice permet de **fournir aux avocats ainsi qu'aux juristes des probabilités de réussite d'une action en justice grâce à un traitement et à une analyse de la jurisprudence**. “Une partie de notre outil est un moteur de recherche nouvelle génération et l'autre permet d'extraire des statistiques, exportables sous la forme d'un rapport de risque. L'outil ne prédit pas l'avenir, mais se contente de donner des informations statistiques permettant de prendre une bonne décision”, résume Louis Larret-Chahine. Cet outil d'analyse calcule par exemple les chances de gagner un procès et les indemnités envisageables selon la juridiction, le magistrat ou le cabinet d'avocats engagé. L'algorithme de Predictice se veut aussi “un outil de datavisualisation du contentieux”.

L'offre de la start-up se décline en deux sous-offres selon le nombre d'utilisateurs. La première, qui s'adresse à plusieurs personnes, apparaît sur-mesure. La seconde, accessible uniquement aux avocats exerçant à titre individuel, porte sur

un abonnement annuel d'un montant mensuel de 199 euros hors taxes au titre du droit d'utilisation de la plateforme et d'accès aux services. Cette formule comprend des fonctionnalités de recherche intelligente, de lecture enrichie (synthèses de décisions, chronologie de l'affaire, plan de la décision interactif, suggestion de décisions similaires) et d'analyse du contentieux. Elle intègre également des services d'accompagnement (assistance en temps réel via le tchat, décisions de justice à la demande).

La commercialisation de la **solution a pu voir le jour grâce à un partenariat exclusif** signé en juin 2017 avec Wolters Kluwer France, qui propose une offre de documentation et veille juridique, de logiciels juridiques, d'annonces et de formalités légales et de formation et conférences. Selon Wolters Kluwer, le groupe a apporté à Predictice les contenus de ses solutions de documentation juridique. “Le partenariat que nous signons avec Predictice s'inscrit dans notre stratégie digitale au service des professionnels du droit. Nous allons **accélérer l'innovation en travaillant main dans la main avec une start-up française prometteuse de la Legal-Tech** sur ces sujets totalement nouveaux de justice prédictive”, commentait en juin 2017 Hubert Chemla, président de Wolters Kluwer France, à l'occasion de la signature de ce partenariat.

L'outil innovant mis au point par Predictice a été amélioré en 2020. Il **intègre depuis une nouvelle fonction d'analyse de l'information juridique** appelée “scan”. D'après l'entreprise, “scan” permet de **gagner des heures de recherche en accédant directement aux sources juridiques** citées dans le document” et de **vérifier simplement la validité des sources et du raisonnement de la partie adverse**. L'utilisateur télécharge le document juridique à analyser en le glissant directement dans “scan”. Les décisions de justice ainsi que les fondements juridiques cités s'avèrent alors automatiquement identifiées et se transforment en liens cliquables.

Predictice rencontre le succès depuis son lancement. La start-up, devenue rentable après trois ans d'activité selon l'un de ses fondateurs, revendiquait fin novembre 2020 quelque 2 000 clients, soit **400 nouveaux clients recrutés**

chaque année depuis la création de l'entreprise.

L'incubateur du Barreau de Paris a notamment signé en avril 2021 un partenariat avec la jeune pousse afin que tous les avocats du Barreau de Paris (environ 30 600 membres à fin décembre 2020) puissent tester, à tarif réduit pour la première année, la plateforme de Prédicitec.

La jeune entreprise française a **récemment pris le virage de l'internationalisation** en mettant en ligne, en novembre 2021, une plateforme spécialement adaptée aux professionnels du droit luxembourgeois. Les cabinets d'avocats Bonn Steichen & Partners et Arendt & Medernach ainsi que l'assureur Foyer, premier assureur au Luxembourg, ont monté un consortium d'innovation avec la start-up pour mettre au point sa plateforme et la commercialiser sur le marché luxembourgeois.

LegalMetrics : l'outil statistique d'aide à la prise de décision et à la stratégie contentieuse

Créé en 1998, l'éditeur juridique digital Lexbase a développé puis lancé en septembre 2018 un **outil novateur d'aide à la prise de décision et à la stratégie contentieuse par le biais de l'édition de rapports statistiques**. Élaboré grâce à des partenariats avec les juridictions et à une collaboration avec les greffes, il a vocation à **permettre aux professionnels (avocats, juristes, directeurs, direction des ressources humaines) d'élaborer ou de conforter leur stratégie judiciaire**. Il permet en effet d'estimer les chances de réussite en calculant le montant des indemnités et la durée des contentieux. "Il ne s'agit en aucun cas de remplacer le professionnel du droit mais au contraire de lui donner un outil supplémentaire pour l'aider dans son argumentation juridique" explique Fabrizio Papa Techera, directeur général délégué de Lexbase. "La plus-value de LegalMetrics est notamment constituée par les liens entre notre plateforme documentaire et notre solution de justice prédictive. On peut ainsi consulter toutes les décisions sur lesquelles les statistiques sont fondées", ajoute-t-il.

Utilisant lui aussi les technologies issues de l'intelligence artificielle et du machine learning, l'ou-

til de LegalMetrics apparaît comme une **solution de visualisation des contentieux**. À partir du nom et du numéro SIREN des entreprises françaises, il offre la possibilité de cartographier les contentieux judiciaires. Il identifie et indique les principaux thèmes des contentieux de l'entreprise (licenciement pour faute, rupture conventionnelle, défaut de paiements...), sa position (défense ou demande), ainsi que les arguments et les fondements invoqués. Il offre par ailleurs la possibilité de connaître, sur un contentieux donné, sa durée moyenne, le taux de réussite d'une demande ou encore le montant des indemnités versées en fonction du préjudice ou de la juridiction.

L'accès au service proposé par LegalMetrics s'avère payant. Le client s'acquitte du paiement d'un tarif forfaitaire. Lexbase propose également **une offre sur-mesure destinée aux cabinets d'avocats** ainsi qu'une offre par abonnement à raison d'un abonnement d'un an renouvelable. Le montant de ce dernier varie entre 730 euros hors taxes par an et 1 095 euros hors taxes par an selon le pack souhaité. Fin novembre 2021, Lexbase revendiquait pour l'ensemble de ses solutions 35 000 professionnels du droit clients.

ET AUSSI...

EXEMPLES D'AUTRES MOTEURS DE RECHERCHE BTOB JURISPRUDENTIELS DÉPLOYÉS EN FRANCE

- **Doctrine** (Forseti, 2016, France) : moteur de recherche et de consultation de la jurisprudence. Offre sur-mesure ou par abonnement (144 euros hors taxes/mois). 7000 utilisateurs clients revendiqués à fin novembre 2021.
- **Juri'Predis** (2018, France) : moteur de recherche jurisprudentiel. Offre sur-mesure et par abonnement (29,90 euros hors taxes/mois). 6500 utilisateurs clients revendiqués à fin novembre 2021.

Case Law Analytics : le modèle de calcul des risques juridiques

La LegalTech nantaise Case Law Analytics s'est imposée parmi les plus novatrices en France depuis 2015. Apparue sur le marché en septembre 2017 et spécialisée dans l'édition de logiciels, elle commercialise des **solutions de quantification du risque juridique et judiciaire des contrats et du contentieux**. Proposées en mode SaaS, ces dernières, qui ont nécessité quatre ans de recherche, s'adressent aux professionnels du droit (avocats, directions juridiques d'entreprises ou des collectivités territoriales, notaires, huissiers de justice, etc.), aux assureurs, aux fonctions supports de l'entreprise (DRH, achats, etc.) ainsi qu'aux spécialistes des comptes (experts-comptables, commissaires aux comptes).

Appliquant des modèles mathématiques et informatiques, l'outil dédié à l'analyse du risque contentieux doit notamment permettre d'anticiper l'éventail des issues possibles d'un dossier contentieux présenté devant une juridiction. "Notre **outil va explorer les jugements dans les différentes juridictions de France, observer la réalité de terrain et modéliser la décision**. Il va ainsi être capable de donner un éventail de probabilités quant au montant de l'indemnité qui serait accordée sur un nouveau dossier", détaillait en mai 2019 le mathématicien Jacques Lévy-Véhel, fondateur de l'entreprise et ancien directeur de recherche à l'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique. En démocratisant l'accès à l'intelligence artificielle, la jeune pousse nantaise offre la possibilité aux avocats de gagner du temps pour mieux conseiller leurs clients, voire de favoriser le recours aux modes alternatifs de règlement des différends. "Notre solution est un nouvel outil pour mieux comprendre le fonctionnement des juridictions et aider ainsi les avocats à choisir la meilleure stratégie possible pour leurs clients", résumait le fondateur.

La start-up **se démarque de ses concurrents grâce à ses modules de simulation**, au nombre d'une vingtaine dans huit domaines différents du droit. Une étude comparative de 12 LegalTechs françaises, européennes et nord-américaines du domaine de la jurimétrie publiée en octobre 2020 et pilotée par le groupe de travail LegalTech du

Conseil National du Barreau met en avant cette offre : "Seule une solution, portée par Case Law Analytics, nous semble **présenter les caractéristiques d'une technologie de rupture en ce qu'elle répond à un concept de justice simulative**, lequel concept est infiniment préférable à tout autre (à l'exception, sans doute, de celui de "jurimétrie") en raison de son exactitude technologique et de ses résultats concrets". Ayant initialement débuté son activité par cette solution destinée au contentieux juridique, Case Law Analytics s'est par la suite diversifiée vers le risque contractuel.

La société se rémunère grâce à l'abonnement. Ce dernier offre à l'utilisateur un accès illimité aux différentes solutions. Pour assurer son développement et innover, la start-up nantaise multiplie aussi depuis sa création **les partenariats commerciaux et de co-développement avec des éditeurs de documentation juridique et des professionnels du droit**.

Au fil des ans, Case Law Analytics a décliné sa solution dans des domaines spécifiques du droit. En 2020, elle s'est par exemple déployée dans le droit des marques, en s'associant avec le cabinet d'avocats De Gaulle Fleurance & Associés afin de créer un outil, LitiMark, destiné à **quantifier l'aléa judiciaire en matière de contentieux de contrefaçon de marques** en France. "L'outil informatique simule l'analyse des juridictions confrontées à une certaine situation et évalue le sens des décisions qu'elles pourraient être amenées à rendre. Pour cela, l'utilisateur du logiciel doit saisir les critères correspondant à sa situation contentieuse. L'intelligence artificielle calculera, par la suite, la probabilité que la décision rendue soit en faveur du demandeur ou du défendeur avec une évaluation du montant des dommages et intérêts en supplément", décrypte *Décideurs Magazine*. En 2021, la start-up a poursuivi sa collaboration avec le cabinet d'avocats De Gaulle Fleurance & Associés pour co-développer LitiDesign, une solution d'intelligence artificielle permettant de quantifier l'aléa judiciaire en matière de contentieux de la contrefaçon de dessins et modèles. La LegalTech entend poursuivre sur cette voie dans les prochaines années. "Jusqu'ici, nous avons développé 22 modules dans différents domaines du droit. Notre objectif est de doubler leur

LES TECHNOLOGIES D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU CŒUR DES SOLUTIONS INNOVANTES

nombre pour **couvrir le plus de sujets possibles**” précisait en février 2020 le fondateur Jacques Lévy-Véhel. Dans cette finalité, l’entreprise porterait pour fin 2021 un nouveau projet de levée de fonds, après celle déjà réalisée en 2019.

Pour pérenniser son développement et accroître sa notoriété, Case Law Analytics mise également sur **des collaborations commerciales pour diffuser son offre**. En juin 2020, elle a ainsi signé un partenariat avec l’éditeur juridique Dalloz, filiale du groupe Lefebvre Sarrut. “C’est un partenariat inédit parce qu’il **repose sur un véritable échange d’expertises et sur la création de services nouveaux**. Il n’est pas à sens unique. Il va bénéficier aux deux entreprises et à leurs clients”, expliquait en juin 2019 Jacques Lévy-Véhel. D’après l’accord, les clients de Dalloz et de Case Law Analytics auront accès au riche fonds jurisprudentiel de l’éditeur ainsi qu’à une solution de quantification du risque contentieux. Cette alliance entre les deux acteurs a été renforcée à l’été 2020. Depuis cette période, tous les nouveaux abonnés au portail Dalloz Avocats bénéficient d’un module d’évaluation des chances d’attribution, au choix parmi celui sur les prestations compensatoires, celui sur les indemnités pour licenciement sans cause réelle et sérieuse, et celui sur les ruptures brutales des relations commerciales établies.

Par la suite, en avril 2021, Case Law Analytics a **engagé une collaboration avec la LegalTech** nantaise Rubato, qui propose une application de gestion de cabinets d’avocats reposant sur la technologie SaaS. Selon les modalités de ce partenariat, Rubato, qui souhaite élargir son offre de services, met à disposition de ses utilisateurs la possibilité d’utiliser la solution de Case Law Analytics pour proposer des services d’analyse et de calcul du risque contentieux, ainsi que l’accès à la fonctionnalité de recherche documentaire ciblée “jurisprudence associée”. “C’est parce que nous croyons tous deux à l’addition des expertises que nous avons décidé de mettre en place ce partenariat inédit et innovant”, s’enthousiasmaient

Jean-Philippe Cornet, fondateur de Rubato, et Jacques Lévy-Véhel à l’occasion de l’officialisation de cette collaboration. En septembre 2021, Case Law Analytics a également signé un partenariat avec Eurojuris France, un réseau de professionnels du droit en France et à l’étranger, afin de permettre à tous les membres de ce réseau d’accéder à ses tarifs préférentiels.

Très engagée, Case Law Analytics souhaite aussi **promouvoir le “made in France”**. Dans cette finalité, elle a créé à l’été 2020 un label “Intelligence artificielle et Droit”, que ses clients peuvent apposer sur leurs éléments de communication afin de témoigner de leur maîtrise dans l’évaluation quantitative des dossiers judiciaires qui leur sont confiés. La start-up se veut également engagée en matière de la confidentialité des données. Elle a signé en octobre 2020 la charte sur la transparence et l’éthique de l’utilisation des données judiciaires rédigée par le Conseil National des Barreaux.

Selon *Le Journal de l’Entreprise*, Case Law Analytics revendiquait au total un peu plus de 4 100 utilisateurs au 19 avril 2021, soit près du triple du chiffre de l’année précédente. La rentabilité de l’entreprise devrait être atteinte fin 2022 ou début 2023 selon son fondateur.

LA CHARTE ÉTHIQUE DU CNB

Le Conseil National des Barreaux a adopté le 9 octobre 2020 une charte sur la transparence et l’éthique de l’utilisation des données judiciaires. Cette dernière, qui comprend 11 principes, a vocation à garantir et à valoriser auprès des avocats le respect d’une éthique dans la conception des outils de justice prédictive et l’utilisation des données judiciaires.



ET AUSSI...

EXEMPLES D'AUTRES SOLUTIONS DE LEGALTECHS FRANÇAISES PROPOSANT DES OUTILS DE CALCUL

- **Quantum** (2019, France) : outil BtoB d'aide au calcul sur-mesure des préjudices corporels, utilisant le machine learning. La solution était dans sa phase de test beta jusqu'à l'été 2021. Lauréat du prix de l'innovation du Barreau de Paris 2019.
- **IndemnCalcul** (2021, France) : application BtoB de calcul d'indemnisation (perte de gains professionnels, incidence professionnelle/perte de retraite, assistance par tierce personne).

Des solutions vouées à se développer grâce à leurs multiples apports

Le marché français des solutions et des outils logiciels de justice prédictive ou "jurimétrie" offre **de réelles perspectives de positionnement pour de nouveaux acteurs**. Ce créneau, qui émerge, demeure **encore très peu investi par les LegalTechs**. Seulement six des plus de 220 acteurs recensés par le site communautaire *Village de la Justice* se positionnaient en septembre 2021 sur ce segment.

En 2021, l'ouverture des décisions de justice de la Cour de cassation et du Conseil d'État en open data apparaît comme une **opportunité d'adoption à plus grande échelle des outils digitaux de justice prédictive** dans les années à venir. Pour les LegalTechs, elle représente une véritable aubaine au regard des volumes de données à venir. Cette ouverture **accroît considérablement la taille de la base de données à laquelle ont accès les outils de justice prédictive**. D'après Estelle Jond-Nécand, conseillère référendaire à la Cour de cassation et directrice du projet open data, 15 000 décisions sont actuellement publiées chaque année sur Légifrance. À la deuxième étape de l'open data, en avril 2022, ce flux

passerait à 230 000 décisions puis atteindrait 3,9 millions en 2025. In fine, ce changement d'échelle permettrait de proposer **des statistiques et données de plus en plus précises**.

3 %

La proportion de LegalTechs françaises actives dans le domaine de la justice prédictive à fin septembre 2021.

Source: Village de la Justice.

LES TECHNOLOGIES D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU CŒUR DES SOLUTIONS INNOVANTES

Plus globalement, les multiples avantages que présentent les outils de justice prédictive pour les utilisateurs en font un créneau d'avenir. **"L'intelligence artificielle crée indéniablement de la valeur dans le domaine juridique. Aucun secteur ne peut prétendre s'en passer, car elle offre d'innombrables avantages.** [...] Les recherches sont facilitées et l'on peut prévoir le montant des dommages et intérêts. Aujourd'hui, calculer les chances de gagner un procès est également possible", résumait en octobre 2018 Frédéric Rouvière, responsable du développement de Juri'Predis. De telles solutions permettent en effet d'estimer le montant des dommages et intérêts, d'une pension, d'une indemnité ou de tout type de prestation à caractère monétaire pouvant être accordée par les juridictions dans certains domaines tels que le bail, le divorce, les dommages corporels, la prestation compensatoire, le licenciement, les troubles du voisinage, etc.

Les outils logiciels de justice prédictive permettent aux professionnels du droit de gagner du temps, d'anticiper les risques, d'éclairer la prise de décision et de provisionner les dépenses liées à un contentieux. Plus précisément, ils offrent la **possibilité d'établir des statistiques sur les chances de gagner une procédure contentieuse ou de réaliser une prévision sur le montant des**

indemnités qu'il est possible d'obtenir. Ils permettent de calculer le risque pour une entreprise d'être condamnée en cas de contentieux liés, par exemple, à un licenciement sans cause réelle et sérieuse ainsi que le montant de l'indemnité à verser au salarié. Ils constituent enfin une base de données puissante pour **créer de multiples statistiques sur l'état du contentieux, les montants indemnitaires moyens pour un litige, ou encore les arguments mobilisés par les juges et les avocats.**

Si le créneau offre des perspectives, **s'y positionner n'apparaît pas chose aisée.** Dans une étude consacrée aux LegalTechs du domaine de la jurimétrie publié en octobre 2019, les rédacteurs du Conseil National des Barreaux soulignaient un **"ticket d'entrée élevé" pour pénétrer le marché français.** Cette barrière à l'entrée se révèle liée à la nécessaire adaptation de l'outil à la langue du pays ou au droit local, à l'analyse de la jurisprudence ou encore à la nécessité d'intégrer des principes et des normes de traitement juridique dans les arbres de décision. Plus globalement, développer et commercialiser des solutions de justice prédictive nécessite **des compétences mathématiques solides et une maîtrise relativement poussée des technologie héritées de l'intelligence artificielle.**

14 %

La proportion
de LegalTechs
françaises proposant
une solution utilisant
l'intelligence artificielle à fin
septembre 2021.

Source : Village de la Justice.



Moteurs de recherche juridique BtoB : les outils se modernisent

Le marché des moteurs de recherche juridique destinés aux professionnels du droit s'est fortement développé en France depuis 2015. Il **présente encore une marge de progression**. Pour espérer se positionner sur ce segment relativement atomisé et dominé par quelques éditeurs juridiques historiques à forte notoriété tels que

Lefebvre Sarrut ou LexisNexis, l'enjeu consiste à **mettre sur le marché des solutions à forte valeur ajoutée en rupture avec l'offre conventionnelle**. Les nouvelles technologies et la diversité importante des domaines du droit offrent encore des opportunités de différenciation pour les LegalTechs.

Les moteurs de recherche analytique : un créneau étroit, un service à valeur ajoutée

Doctrine : le moteur intelligent d'informations juridiques

L'entreprise Forseti s'est distinguée dès sa création comme une des LegalTechs françaises les plus prometteuses. Cofondée début 2016 par trois amis d'enfance, la jeune pousse parisienne ambitionnait dès sa création de devenir le "Google du droit". Dans cet objectif, elle a **mis en service un moteur de recherche textuel juridique, Doctrine, pour faciliter les recherches, la veille et l'analyse des décisions de justice par les avocats**. La solution, née du constat que l'accès à l'information juridique est fragmenté, incomplet et chronophage, se définit comme "la première plateforme française d'intelligence juridique". Cette dernière fait le lien entre la data science et le droit. Elle entend rendre accessible l'information juridique en temps réel de manière "mieux organisée et plus pertinente". Elle **exploite le big data du domaine judiciaire et recourt au machine learning**. Pour cela, la plateforme agrège de multiples sources d'informations : décision de justice, codes, lois et règlements, documents parlementaires, etc. L'entreprise revendiquait à son lancement le statut de moteur de recherche juridique le plus rapide du monde avec un affichage de résultats en 0,1 seconde contre 45 secondes en moyenne pour les éditeurs traditionnels.

L'outil que Forseti a développé apparaît **parallèlement comme analytique**. "Doctrine permet aux professionnels du droit de comprendre l'évolution du contentieux, d'analyser visuellement les montants monétaires accordés ou encore d'identifier les motivations du juge. Tout ceci afin de faire gagner du temps aux professionnels du droit. Si Doctrine est si populaire aujourd'hui c'est parce que c'est devenu le meilleur avantage concurrentiel du juriste", affirmait en juin 2016 Nicolas Bustamante, l'un des trois fondateurs, dans *Le Monde du Droit*.

En 2020, la start-up parisienne a poursuivi sa stratégie d'innovation. Face au constat que de nombreux avocats se plaignaient de la perte de temps occasionnée par l'analyse des conclusions juridiques, elle a lancé en milieu d'année 2020 un nouvel outil baptisé Document Analyzer. Ce dernier **détecte, grâce à l'intelligence artificielle, les sources juridiques citées dans un document juridique et les rend instantanément cliquables pour en consulter le contenu**. Il offre également la possibilité de comprendre l'interprétation des sources produites par la partie adverse dans le but de vérifier la solidité des argumentaires et d'alerter l'utilisateur à la moindre évolution sur les éléments cités.

En quelques semaines de test auprès de ses utilisateurs, Forseti dénombrait déjà plus de 2 500

documents chargés sur sa plateforme par près d'une centaine de clients, principalement des cabinets d'avocats; indiquait en juin 2020 *Le Monde du Droit*.

La rémunération de l'entreprise repose à la fois sur la **tarification de prestations personnalisées** pour les cabinets d'avocats et les sociétés **et sur une formule d'abonnement dédiée aux avocats individuels**. L'abonnement peut être mensuel ou annuel. Il donne accès à l'ensemble de l'information juridique et des fonctionnalités de la plateforme. Son montant débute à 129 euros hors taxes par mois. Le site internet de la jeune pousse faisait mention de plus de 7 000 avocats et juristes clients à fin novembre 2021.

Juri'Prédis : le moteur de recherche jurisprudentiel

Entrée sur le marché en 2017, la start-up Juri'Prédis a lancé en mars 2018 un **moteur de recherche doté d'intelligence artificielle et spécialisé dans la jurisprudence, visant notamment à imiter l'indexation humaine**. Il a été créé pour des professionnels du droit (avocats, juristes en entreprises, collectivités, banques et assurances, experts comptables, notaires, huissiers). Outre un gain de temps (et de productivité) pour les utilisateurs, la solution leur permet entre autres d'optimiser la stratégie juridique, d'explorer de nouveaux types de contentieux et de débloquer des dossiers complexes.

L'algorithme mis au point par Juri'Prédis a nécessité sept mois de développement et se compose d'une série de neurones artificiels programmés par machine learning. Il se révèle capable de **procéder à une analyse qualitative de la jurisprudence, de réaliser une pré-interprétation des données** pour proposer à l'utilisateur les arguments jurisprudentiels les plus pertinents, d'identifier les jurisprudences constantes appartenant à un même courant jurisprudentiel ou encore de trouver les séries jurisprudentielles de cas semblables. Juri'Prédis indexe les décisions de justice issues de l'open data juridique émanant du Conseil d'État, de la Cour de Cassation et des Cours d'appel.

Pour se démarquer de l'offre conventionnelle, la start-up a **adopté une approche qualitative et non quantitative**. "Contrairement à nos concurrents, Juri'Prédis ne collecte pas des données juridiques pour en extraire des statistiques sur les contentieux de masse. Là où certains moteurs traitent les données juridiques issues du 'big data' comme n'importe quel autre type de données, Juri'Prédis analyse et filtre la jurisprudence comme le ferait un juriste : c'est le cœur même de l'algorithme développé et de l'intelligence artificielle proposée", expliquait en septembre 2018 Pierre Martine, fondateur de Juri'Prédis, dans une interview publiée sur le site d'emploi *Carrières-Juridiques*.

Depuis son entrée sur le marché, la société d'origine aixoise a **fait évoluer sa solution vers le prédictif**. Elle y a ajouté des briques de fonctionnalités pour en faire **un outil d'aide à la stratégie juridique**. Au moteur de recherche historique et à la fonctionnalité Juri-Stats (analyse du contentieux par dispositifs, moyens, durée) s'est ajoutée en mai 2021 un nouveau service dénommé Juri'Detect. Celui-ci **propose une analyse jurisprudentielle instantanée de tout document juridique** (conclusions, rapports, etc.). Il permet aux avocats et juristes d'identifier les références jurisprudentielles, de confirmer ou d'infirmer les sources des adversaires, et de renforcer leur argumentaire. L'intégralité de ces informations est conservée dans un rapport détaillé accessible pour l'utilisateur. Juri'Detect respecte les plus hauts standards technologiques de sécurité avec des données chiffrées, protégées et hébergées dans l'Union européenne selon les exigences du RGPD et de la CNIL. Pour son lancement, Juri'Detect est inclus dans l'abonnement Juri'Prédis.

Le modèle économique de la LegalTech repose sur la formule de l'abonnement, d'une durée d'un an renouvelable. Cet abonnement peut être mensuel ou annuel, moyennant une participation financière d'un montant de 29,90 euros hors taxes par mois. Consulté fin novembre 2021, le site Internet de l'entreprise faisait état d'une clientèle composée de 6 500 professionnels du droit et du chiffre.

La spécialisation : une voie pour se démarquer

Jus Mundi : la recherche du droit et de l'arbitrage international

La start-up parisienne Jus Mundi a fait de la spécialisation un pilier de sa stratégie pour se faire une place sur le marché français des moteurs de recherche juridique. Créée début 2018 par un avocat international associé à un ingénieur et à deux mathématiciens, elle a **mis en service un moteur de recherche BtoB intelligent et multilingue dédié aux domaines du droit et de l'arbitrage international**. "Le moteur de recherche est le premier moteur de recherche du marché à être multilingue", affirmait en avril 2019 la jeune pousse.

Son outil se définit comme une "bibliothèque internationale de décisions de justice". Il a **vocation à jouer un rôle de facilitateur d'accès aux ressources juridiques mondiales** dans le but d'édifier un état du droit et d'améliorer l'accès à la justice. "Nous collectons et structurons des données juridiques internationales qui étaient jusque-là dispersées", résume l'entreprise. Pour rendre l'information aisément accessible, "le moteur de recherche, multilingue, est doté de plusieurs filtres spécifiques au droit international qui permettent de rendre la recherche juridique plus efficace et compréhensive", explique-t-elle. Une vingtaine de filtres permet de combiner les critères de recherche (par type d'affaires, secteur, siège de l'arbitrage, etc.) ou les liens croisés entre contenus en fonction des références juridiques mentionnées, y compris dans d'autres langues.

Le moteur de recherche, qui utilise une intelligence artificielle d'analyse sémantique (traitement du langage naturel), **s'adresse en première intention aux cabinets d'avocats multinationaux** dotés d'une équipe spécialisée dans l'arbitrage international. Il se destine également aux services juridiques d'entreprises ou de collectivités, aux magistrats ou encore aux étudiants en droit. Il permet de gagner en efficacité lors de la résolution d'affaires juridiques en réduisant le temps de recherche.

Les informations collectées par la plateforme de Jus Mundi proviennent de partenariats signés

avec des institutions mondiales, des réseaux internationaux exclusifs de contributeurs ou encore des sources publiques locales. Les données sont **centralisées, croisées et mises à jour automatiquement en temps réel**. Le service propose près de 43 000 documents juridiques en arbitrage commercial, d'investissement, en droit commercial international et en droit maritime. Il comporte des traités internationaux, leur application en droit national, des sentences en open data et tous les arbitrages en cours. Selon les observateurs, **l'étendue et la structuration de la base de données de Jus Mundi ainsi que son caractère multilingue apparaissent comme ses principaux avantages concurrentiels**.

La start-up parisienne, qui a fait partie de la sélection "100 start-up où investir en 2021" du magazine *Challenges*, se **rémunère à travers l'adhésion à son outil de gestion**, les contenus restant gratuits. Les utilisateurs s'acquittent d'un abonnement, mensuel ou annuel. Selon le journal *Les Échos*, le montant de ce dernier s'élèverait à 1 500 euros par an. Grâce à l'abonnement, l'utilisateur a accès à 20 critères de recherche en français et en anglais. "Les organisations comme les cabinets d'avocats, les institutions internationales ou encore les universités bénéficient de tarifs sur-mesure", précise toutefois Jus Mundi.

L'entreprise aurait atteint l'équilibre dès 2019. Depuis sa création, elle a procédé à deux levées de fonds afin de pérenniser son développement, pour un montant total de 9,5 millions d'euros. La dernière, réalisée en septembre 2021 pour un apport de 8,5 millions d'euros, doit lui permettre **d'élargir le champ de compétences du moteur de recherche** en y ajoutant à court terme de nombreux autres domaines tels que le droit fiscal, du sport ou encore de l'environnement. Une partie de ce financement vise également **à développer la capacité de l'algorithme à comprendre le droit en langage naturel**.

Fin novembre 2021, l'entreprise revendiquait 2 500 utilisateurs clients et environ 50 000 visiteurs mensuels. Pour Pascal Cagni, fondateur de C4 Ventures, fonds d'investissement monté au

capital de la start-up à l'occasion de la dernière levée de fonds, "Jus Mundi a **le potentiel pour devenir un leader international de la recherche juridique**. [...] Son modèle économique est un facteur fort de différenciation par rapport à la concurrence. [...] Nous avons regardé le marché des LegalTechs et nous nous sommes aperçus qu'il n'existait pas en Europe une telle offre."

Hyperlex : le machine learning au service du contract management

Fondée en septembre 2017 par trois ingénieurs, la jeune entreprise française Hyperlex a **développé une plateforme logicielle en ligne (SaaS) BtoB et collaborative de gestion et d'analyse des contrats des entreprises**. Elle a reçu en 2020 et 2021 le Trophée d'Or de la meilleure Legal-Tech dans la catégorie Contract Management lors des Sommets du droit. Assistée par l'intelligence artificielle, cette solution permet de **simplifier la gestion des documents contractuels et d'accélérer l'analyse des informations importantes qu'ils contiennent**. Elle a été développée face au constat que "plus de 40 % des sociétés ne maîtrisent pas les éléments clés de leurs contrats, comme les dates d'échéance et de renouvellement, ce qui engendre d'énormes surcoûts, voire des contentieux", contextualise la start-up. "Dans une grande entreprise, il y a plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de contrats différents. C'est un flot permanent qu'il faut traiter avec des dates d'échéance précises". La société entend ainsi accompagner les professions juridiques de différentes directions d'entreprises intermédiaires dans leur transformation digitale, afin de "**les aider à évoluer d'un centre de coût vers un service créateur de valeur**".

Le logiciel a été conçu pour optimiser tous les processus contractuels de l'entreprise, depuis la génération du contrat jusqu'à son renouvellement en passant par sa validation, sa signature et son stockage. Il permet d'**extraire les informations essentielles contenues dans des volumes importants de contrats dans le but de les catégoriser et de les extraire**. Cette tâche de tri a été rendue possible grâce à la **combinaison de plusieurs**

technologies d'intelligence artificielle telles que la reconnaissance de formes dans les images, le traitement automatique du langage et la reconnaissance sémantique. Cette plus-value représente l'une des singularités majeures de l'offre d'Hyperlex.

Cette dernière propose également un espace sécurisé et centralisé de stockage et de partage des documents, associé à des fonctions de recherche pour retrouver n'importe quel contrat, clause ou condition contractuelle. Un système de gestion des échéances clés avec alertes automatiques ainsi qu'une automatisation des reportings ou des analyses effectuées sur les informations contenues dans les contrats est également accessible.

Dans une interview accordée au site *Carrières-Juridiques* en septembre 2018, Alexandre Grux, cofondateur d'Hyperlex, décrivait les avantages concurrentiels de sa solution par rapport aux éditeurs de logiciels historiques : "Notre solution offre un travail de saisie simplifié des fiches de synthèse des contrats, grâce à l'intelligence artificielle. Avec une saisie automatique et des champs préremplis, nous nous démarquons en supprimant le travail fastidieux et coûteux (en termes de coût humain) que proposent les logiciels traditionnels". Selon lui, **le contrat s'impose comme le support de toute information**, contrairement aux outils de gestion électronique des documents traditionnels qui proposent de remplir une fiche et d'y joindre un contrat. "En cas de rappel d'une échéance contractuelle par l'outil, un simple double-clic vous permet d'accéder directement au document en question et l'information va apparaître en surbrillance sur le contrat", décrit-il. Enfin, la solution d'Hyperlex offre la possibilité d'**effectuer des recherches sur tous types de documents, même scannés**.

Pour répondre aux attentes de ses clients en matière de sécurité, la start-up applique des standards de sécurité et de confidentialité élevés. "Toutes les données de nos clients sont chiffrées et stockées dans des bases de données qui leur sont propres et sont hébergées en Europe", expliquait Alexandre Grux en février 2020 dans Archimag.

Le modèle économique de la jeune pousse parisienne repose sur la formule de l'abonnement.

Le tarif de ce dernier varie en fonction du nombre d'utilisateurs et de contrats hébergés. Hyperlex revendiquait, à fin novembre 2020, plus de 10 000 utilisateurs dans 40 pays.

Mise en relation et médiation, la technologie au service de l'efficacité

Les solutions de mise en relation BtoB (entre professionnels et/ou BtoB (entre professionnels et particuliers) figurent sur le podium des offres les plus fréquemment proposées par les LegalTechs hexagonales. Sur ce segment du marché concurrentiel, certaines jeunes pousses ont su se démarquer depuis le milieu de la décennie 2010-2020 en misant sur des solutions technologiquement avancées sur des domaines très ciblés ou cumulant les fonctionnalités.

16 %

La proportion
de LegalTechs françaises
proposant une solution
de mise en relation BtoB
à fin septembre 2021.

Source : Village de la Justice.

Avostart : la mise en relation avec les avocats

Créée en octobre 2015 par les trois cofondateurs de la LegalTech parisienne Legalstart, la start-up Afaaff! s'est illustrée au troisième trimestre 2018 avec le **lancement de sa plateforme en ligne et de son application mobile**

BtoB d'assistance juridique sur-mesure baptisée Avostart, ayant pour mission affichée "l'assistance juridique pour tous". "Nous voulons faire la même chose que Stripe dans le paiement, mais dans l'aide juridique", expliquait en juin 2021 dans *Les Échos* le PDG d'Afaaff!, Raphaël Jabol. La difficulté des justiciables à identifier le bon avocat pour leur litige se trouve à l'origine du développement de cette solution. "Aujourd'hui, le constat est que les Français ont énormément de mal à trouver un avocat, hormis ceux qui ont fait des études juridiques ou bénéficient d'un large réseau personnel. Il faut donc essayer de remédier à ce problème. L'objectif n'est pas uniquement de créer une plateforme d'intermédiation entre clients et avocats : le but est **d'accompagner les clients dans la recherche du professionnel dont ils ont besoin grâce à la technologie**", détaillait Raphaël Jabol.

La jeune pousse originaire de Bobigny, qui avait rejoint en mars 2019 le programme "start-up garage" de Facebook pour améliorer sa solution, a développé pour sa plateforme un **algorithme capable d'associer les demandes des particuliers, exprimées en langage naturel, à une situation juridique particulière**. Il effectue une analyse sémantique de la question posée sans nécessairement formaliser le besoin juridique. Une requête juridique est alors extraite grâce à un modèle d'apprentissage automatique issu de l'intelligence artificielle.

L'objectif final s'avère de **recommander aux particuliers une liste d'avocats pertinents**. La plateforme réalise une identification des avocats en s'appuyant sur plusieurs critères (géolocalisation, tarifs, réactivité, feedback utilis-

teur, etc.) et le matching avec les prospects. La start-up **propose des services dans de multiples domaines du droit** : dans les actes de la vie quotidienne (contestation d'amende, vente de véhicule, voisinage, annulation de billets d'avion ou de train), en droit du travail (rupture conventionnelle, heures supplémentaires, licenciement, contrat de travail), en droit immobilier (baux, relations locataires/propriétaires, travaux), en matière d'e-commerce (incident de commande et de livraison, fraude, usurpation d'identité), en matière de finances personnelles (crédits, prêts, impôts, surendettement) et dans le cadre de litiges (divorce, licenciement, procédures judiciaires).

Initialement tournée vers le marché des particuliers, la start-up **s'est diversifiée sur le marché BtoB** en 2020. Elle a signé des contrats avec une société d'assurance, des places de marché ou des entreprises qui ont voulu mettre à disposition ce service auprès de leurs salariés. **Cette double clientèle, BtoB et BtoC, a historiquement conféré à Avostart une particularité par rapport à la très grande majorité des LegalTechs françaises** qui se sont démarquées au cours des cinq dernières années.

Pour se rémunérer, l'entreprise pratique une **politique tarifaire différenciée selon le profil de la clientèle**. Pour son service d'assistance juridique proposé aux particuliers, son offre se veut très attractive afin de rendre sa solution accessible au plus grand nombre. Avostart leur **propose deux types d'abonnement selon le besoin** : un abonnement sans engagement standard à 3 euros par mois (assistance juridique en ligne et service client), ainsi qu'un abonnement premium avec un engagement de douze mois donnant accès, en plus de l'assistance juridique en ligne et au service client, à d'autres fonctionnalités : consultations téléphoniques illimitées avec des avocats, accès à un réseau d'avocats, prise en charge téléphonique express en 15 minutes, etc. Pour l'offre BtoB, la clientèle professionnelle peut recourir aux services d'Avostart sous une marque blanche par des tiers, ou en utilisant un modèle basé sur une API (solution logicielle qui permet à deux applications de communiquer entre elles).

Afaaff! ambitionne d'atteindre 100 000 utilisateurs d'ici la fin de l'année 2021 contre "une dizaine de milliers aujourd'hui", indiquait en

ET AUSSI...

EXEMPLES D'AUTRES PLATEFORMES EN LIGNE BTOB DE MISE EN RELATION

- **Avoloi** (DME Communication, 2012, France) : plateforme en ligne et application mobile de mise en relation de particuliers et professionnels avec des avocats.
- **Call A Lawyer** (2016, France) : plateforme en ligne et application mobile multi-accès BtoB et BtoC de mise en relation entre des justiciables et des avocats.

juin 2021 *Les Échos*. La jeune pousse comptabilisait, à fin novembre 2021, 50 000 utilisateurs assistés en trois ans. Pour continuer son développement, elle a pour projet de se déployer à l'international dès 2022. Dans cet objectif et pour étoffer davantage son offres, elle a procédé en 2021 à une levée de fonds d'un montant de 2 millions d'euros auprès de OneRagtime, de BNP Paribas Développement ainsi que de plusieurs business angels du monde de l'assurance.

Justice.cool : des algorithmes pour régler les litiges à l'amiable

Entrée dans le secteur en décembre 2019, la LegalTech française Europe Médiation a lancé début 2020 une **solution intelligente de médiation nommée Justice.cool**. Saisissant l'opportunité offerte par l'évolution favorable de la législation en matière de règlement des litiges (loi n°2019-222 de mars 2019), elle a **mis en service une plateforme digitale d'aide à la résolution amiable des différends** dont le montant n'excède pas 5 000 euros. "Nous avons créé Justice.cool car nous pensions que ces affaires n'allaient pas pouvoir être gérées par le nombre de médiateurs existants", raconte le fondateur Romain Drosne dans *Le Monde du Droit*. "On permet aux personnes en conflit d'éviter les tribunaux grâce à un processus rapide, simple, accessible à tous". Justice.cool revendique le statut de **première plateforme de conciliation assistée par intelligence artificielle**. "C'est une approche totalement inédite dans le domaine de la médiation qui **permet de réduire**

drastiquement les coûts de toutes les tâches nécessaires à la gestion du processus de médiation mais aussi de toutes les tâches administratives qui en découlent”, explique Romain Drosne.

L'innovation réside dans l'utilisation de techniques d'intelligence artificielle ayant pour finalité "d'analyser le contexte de l'affaire et les dispositions prévues par la loi, afin d'apporter aux deux parties un ensemble d'indicateurs statistiques qui leur permettent de mieux appréhender ses enjeux". L'algorithme mis au point par la LegalTech permet principalement d'établir un score global évaluant les chances que la demande de chacune des parties aboutisse. Ce score, établi à partir des données extraites d'un formulaire de description de la situation complété en ligne par le demandeur, évolue tout au long de la médiation à partir des informations fournies par chaque camp. **Il fournit également une estimation du montant à financer pour un tiers qui souhaiterait prendre en charge le risque financier** des poursuites judiciaires (assurance ou financement), ainsi que le montant de potentiels dommages et intérêts. L'algorithme repose sur deux approches statistiques conjuguées, dont l'une résulte d'un traitement par l'apprentissage automatique (machine learning) qui compare les faits présentés à une base de données de 1,8 million de décisions de justice. L'outil **opère également une analyse émotionnelle** dont la vocation est de **permettre à l'utilisateur de tempérer ses émotions**. "Il analyse les messages au moment où ils sont écrits pour signaler, par exemple, un ton trop agressif", précise Romain Drosne en avril 2020 dans *L'Usine Digitale*. "L'un des éléments les plus importants d'une médiation est d'enlever le côté émotionnel. Il est indispensable de se concentrer uniquement sur les éléments factuels", ajoutait-il dans *Les Échos* quelques mois plus tôt. Si les échanges sont considérés comme trop émotionnels par le système d'analyse, ils sont renvoyés à l'auteur pour qu'il les modifie.

Pour fonctionner et se rémunérer, Justice.cool propose deux forfaits distincts. Le premier, dénommé "évaluation", offre la possibilité d'**accéder gratuitement à une évaluation du score général de la demande ainsi qu'à une estimation des demandes financières et des coûts judiciaires**. Le second, baptisé "médiation", porte sur **un service payant de médiation**. Il englobe les évaluations financières auxquelles s'ajoutent des services de médiation et de résolution du litige (invitation de la partie adverse à la médiation, accès à la plateforme de négociation, rédaction automatique de l'éventuel accord, signature et paiement en ligne de ce dernier, etc.). Pour ces prestations, le demandeur s'acquitte d'un montant de 36 euros toutes taxes comprises avec une garantie "satisfait ou remboursé".

ET AUSSI...

EXEMPLES D'AUTRES PLATEFORMES EN LIGNE FRANÇAISES DE MÉDIATION ET D'ARBITRAGE

- **eJust** (2015, France) : plateforme en ligne BtoB d'arbitrage fonctionnant comme une marketplace.
- **Justicity** (Live.Digital, France, 2018) : plateforme en ligne BtoB de médiation et d'arbitrage par visioconférence.
- **Marcel Médiation** (DSL, France, 2018) : plateforme en ligne BtoC de médiation.
- **Justeo** (France, 2020) : plateforme en ligne de résolution de litiges.
- **Cessez-le-feu** (2021, France) : plateforme en ligne BtoB et BtoC de médiation collective.

La rédaction d'actes juridiques s'automatise

Le segment de la rédaction d'actes et de documents juridiques s'impose comme **le plus atomisé du marché français**. Si la proportion de start-up proposant ce type de prestations tend à diminuer depuis 2017, le secteur demeure toutefois porteur. Il a connu depuis 2015 un nouvel élan grâce à l'utilisation de technologies avancées. Sur ce créneau, des start-up se sont démarquées ces dernières années en **développant des solutions logicielles innovantes d'automatisation** dans le but d'aider les professionnels du droit à réduire leur temps passé sur des tâches répétitives, longues et à faible valeur ajoutée.

Captain Contrat : l'automatisation pour les services

La start-up parisienne Waasbros a figuré au rang des LegalTechs françaises les plus innovantes au cours de la décennie 2010. Co-fondée fin 2013 par deux frères, elle entend **jouer un rôle de facilitateur juridique pour les entreprises**. Constatant qu'il n'existait pas véritablement d'offre pour obtenir des documents juridiques sur mesure à forte protection juridique et à coût-abordable, elle a **développé une plateforme en ligne BtoB de services à la fois juridiques et administratifs dédiée aux TPE et PME**. LegalTech devenue incontournable dans le paysage concurrentiel français, elle s'est hissée parmi les leaders sur ce segment aux côtés de LegalStart, LegalPlace ou encore LegalLife. "Captain Contrat, c'est le département juridique en ligne des TPE/PME", résume Philippe Wagner, cofondateur de la start-up.

L'entreprise parisienne se démarque de ses principaux rivaux grâce à **un modèle hybride**. Elle s'affirme **à la fois comme une plateforme en ligne de création automatique de contrats et en tant que marketplace mettant en relation entreprises et avocats** pour un accompagnement sur-mesure. À la différence de la très grande majorité de ses concurrents, la start-up n'automatise pas tout le processus. Les documents rédigés sur sa plateforme ne le sont pas à l'aide d'un générateur en ligne. "Sur captaincontrat.com, tous

35 %

La proportion de LegalTechs françaises proposant une offre de rédaction d'actes et de documents juridiques à fin septembre 2021.

Source: Village de la Justice.

les documents juridiques nécessaires à l'entreprise (statuts, pacte d'associés, contrat de travail, contrat client, contrat SaaS, etc.) sont rédigés par des avocats, à des prix trois à quatre fois moins chers", revendique la société. Grâce à sa plateforme, Captain Contrat **fournit une aide ainsi que des outils juridiques tout au long de la vie sociale d'une entreprise** (création, modification).

Focalisée à ses débuts sur la rédaction de statuts professionnels, la start-up a par la suite **élargi son offre à tous types de documents** (contrats de travail et commerciaux, propriété intellectuelle, modification de statuts, augmentation de capital, etc.). Elle propose désormais des services dans les domaines de la rédaction de contrats, de la gestion du personnel ou encore de la gestion des litiges. Elle présente un modèle très peu répandu à travers son offre complète de services et de contenus **répondant à la fois aux besoins juridiques et administratifs des TPE et PME**. En termes de clientèle, la jeune entreprise cible avant tout les créateurs et dirigeants d'entreprise, les avocats et les experts-comptables.

Avec la crise sanitaire, Captain Contrat a été contrainte de faire évoluer son modèle économique qui reposait jusque-là sur les seules ventes unitaires. Face à la baisse de son activité, elle a **mis en place un système d'abonnement**, après une phase d'essais réalisée juste avant la crise.

Cette formule lui permet d'**engranger des revenus récurrents**. Ceux-ci assurent une plus grande sécurité financière que les achats unitaires de prestations. "Notre première formule d'abonnement permet de poser des questions à un juriste dédié en illimité, générer des documents personnalisés et bénéficier de notifications et de rappels d'échéances personnalisées pour son entreprise, tout cela pour 19 euros par mois", détaille la start-up.

Cette formule a rencontré le succès avec la crise, cette dernière ayant accru les besoins d'accompagnement juridique des entreprises, notamment les plus fragilisées. "**La crise a accéléré la maturité du marché.** [...] Il y a quelques années, la proportion de créateurs d'entreprises à faire des démarches juridiques en ligne était bien plus faible", indiquait à *Maddyness* le cofondateur Philippe Wagner. De nombreux nouveaux utilisateurs ont été séduits par cette offre. "Aujourd'hui, 30 % de notre chiffre d'affaires provient de l'abonnement ; ce sera 40 % d'ici la fin d'année et **il devrait être majoritaire l'année prochaine**", projetait Philippe Wagner, à l'été 2021. Le chiffre d'affaires de la société repose sur les honoraires des professionnels du droit démarchés en ligne, auxquels s'ajoute la commission de la start-up.

Sur son marché, Captain Contrat **affronte une concurrence multiple**. "Nos concurrents sont variés, il y a quelques acteurs en ligne qui apportent une partie des services que nous proposons et il y a surtout le marché historique des avocats et des experts-comptables", explique Philippe Wagner. À fin novembre 2020, le site de l'entreprise revendiquait 30 000 clients entrepreneurs accompagnés. D'après le média *Maddyness*, la jeune pousse parisienne aurait enregistré un volume d'affaires de 7 millions d'euros en 2020 et devrait avoisiner 10 millions d'euros sur l'exercice 2021.

LegalPilot : l'automatisation et le partage de documents juridiques

Fondée en 2017 par deux avocats et incubée dans la structure dédiée du barreau de Lyon, la société lyonnaise LegalPilot a commercialisé en fin d'année 2019 une **plateforme collaborative de rédaction automatisée et de partage de do-**

cuments juridiques du même nom. Cette dernière, qui se destine aux professionnels du droit (avocats et juristes principalement) a été mise au point en interne avec quatre développeurs. À partir de ses trames Word existantes, le juriste crée un modèle dynamique qui permet d'**automatiser la génération de contrats**. Il paramètre par la suite les droits d'accès, les questionnaires ainsi que les flux de travail (*workflow*) selon les différents besoins et les cas d'usage, décrypte la jeune pousse.

Le **logiciel est enrichi par de nombreuses fonctionnalités** telles qu'une messagerie, un tchat, des groupes de travail, des exports Word et PDF, des dashboards, des statistiques, etc. Elles permettent d'**interagir plus simplement avec les contenus juridiques et de piloter efficacement les données**. "La force de notre logiciel SaaS, c'est qu'il s'adapte aux pratiques de chacun : chaque cabinet peut y injecter sa façon de produire, son savoir, son expertise. Et transmettre ainsi le savoir vers les plus jeunes", expliquait en mai 2021 Marie-Alice Godot-Sorine, présidente et cofondatrice de LegalPilot.

La start-up lyonnaise cherche depuis 2019 à **parfaire et à moderniser son logiciel** SaaS. "Nous développons et améliorons sans cesse le logiciel pour qu'il colle au plus près des besoins de nos clients avocats et juristes d'entreprises. Ces besoins, nous les connaissons très bien car nous exerçons ou avons exercé leur métier. **La force de notre équipe est notre culture hybride juriste/codeur** et notre capacité à attirer des nouveaux talents, en formant des juristes au nouveau métier d'ingénieur juridique", détaillait Pierre-Michel Motteau, directeur des opérations, en octobre 2021 dans *Le Monde du Droit*.

À l'image de nombreuses LegalTechs hexagonales, la jeune pousse **se rémunère à travers l'abonnement**. Ce dernier s'élève à 99 euros hors taxes par mois pour un utilisateur dans la limite de 1 000 documents par an. La jeune pousse **propose également une offre sur-mesure sur devis**, à partir de 299 euros hors taxes par mois et par utilisateur.

Pour poursuivre son développement, la start-up a procédé en novembre 2021 à **sa première levée de fonds**. D'un montant de 1,6 million d'euros,

elle a été réalisée auprès de Mediapps Innovation et de Bpifrance. Cet appel de fonds vise à **recruter et développer de nouveaux services de veille et d'analyse pour son produit**. "Nous sommes en train de développer et de tester de nombreuses fonctionnalités complémentaires basées notamment sur de l'intelligence artificielle qui vont **permettre aux entreprises d'améliorer la gestion de leurs contrats**. Avec ces nouvelles fonctionnalités de veille et d'analyse, nous visons un usage plus étendu de la solution tournée vers la gestion et l'analyse de l'existant", expliquait en octobre 2021 Gérald Sadde, cofondateur de LegalPilot.

D'après le journal hebdomadaire d'annonces légales et d'information juridique *Affiches Parisiennes*, la start-up lyonnaise aurait recruté une soixantaine de clients entre le lancement de son logiciel fin 2019 et la mi-2020. Cela représenterait 7 à 8 000 utilisateurs. Des cabinets d'avocats, tels que PwC Société d'avocats et Fidal, des entreprises intermédiaires, comme Visiativ et TDF, ou encore le Barreau de Lyon ont intégré sa clientèle. LegalPilot ambitionne de **devenir le leader français de l'automatisation pour les avocats d'ici 2022 et de s'engager à l'international d'ici 2023**, avec un déploiement en Europe, en Afrique du Sud ainsi qu'au Moyen-Orient.

Gino LegalTech : la robotisation de contrats

Gino a rapidement su se démarquer dans le paysage concurrentiel de la LegalTech française. Créée en mai 2017 par un avocat, la jeune pousse parisienne membre de France Digitale veut devenir l'un des leaders du contract management dans l'Hexagone. Pour y parvenir, elle **a conçu une plateforme novatrice de gestion et d'automatisation du cycle de vie contractuel**, commercialisée depuis fin 2017 et avant tout destinée aux juristes en entreprises. **Suite intégrée composée de dix modules complémentaires**, cette plateforme compte notamment un module baptisé Lab, qui offre la possibilité aux juristes de **créer de façon autonome leur propre robot sur-mesure de rédaction d'actes**, sans l'aide d'informaticiens. Ce robot a vocation à **reproduire fidèlement le comporte-**

ment du rédacteur d'actes afin de lui faire gagner du temps. Il questionne l'utilisateur et produit automatiquement le contrat correspondant, quels que soit la langue et le système de droit. "La robotisation des contrats par les juristes apporte une rupture dans leurs méthodes de rédaction des contrats : **du copier-coller rébarbatif et chronophage, les juristes vont passer au gestionnaire de concepts**", expliquait l'entreprise dans un communiqué publié en juillet 2017.

Cette solution permet aux juristes de **créer un robot par type de contrat** (NDA, pacte d'actionnaires, contrats de prestations de service, contrats de travail, baux, etc.) au lieu de gérer une multitude de modèles. Le robot reproduit les instructions que le juriste lui enseigne. Celui-ci rédige son acte comme à l'accoutumée, soit en partant d'une feuille blanche, soit d'un acte existant qu'il importe dans le système. À mesure de la rédaction de son acte, le juriste enrichit ce dernier d'instructions dites intuitives : variable, texte conditionnel, texte alternatif et boucle. Une fois **le robot créé, le juriste implémente en permanence son robot**, au cas par cas et au fil des expériences, en intégrant les particularités de chaque nouvelle situation, les évolutions du droit ou encore des améliorations de rédaction.

L'objectif final vise à **capitaliser sur les travaux contractuels**. "L'idée est de ne jamais refaire deux fois la même chose, et d'accumuler, de capitaliser son expertise. Les robots deviennent ainsi des sommes de connaissances et de compétences" expliquait en novembre 2017 Philippe Ginestie, fondateur de Gino LegalTech. Cet outil entend **apporter une réponse aux multiples enjeux auxquels sont confrontés les juristes d'entreprises** : multiplication du nombre de contrats, complexification croissante de ces derniers, impératif croissant de performance des juristes ou encore besoin grandissant de saisie automatique des données contractuelles dans les systèmes d'information.

Grâce à cette **innovation de rupture avec l'offre existante**, la start-up est parvenue à atteindre une position de premier plan. "Dans le marché des contrats automatisés, les éditeurs juridiques ou les LegalTechs, à l'instar de Captain Contrat ou de LegalStart, vendent du contenu. Chez Gino

LES TECHNOLOGIES D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU CŒUR DES SOLUTIONS INNOVANTES

LegalTech, nous vendons une plateforme qui robotise des contrats, un outil de capitalisation de la connaissance et de délégation de la production” indiquait en mai 2018 Philippe Ginestié. En novembre 2021, la jeune pousse a remporté le Trophée d'Or LegalTech dans la catégorie contract management lors de la septième édition du Sommet du Droit en entreprise.

Pour se rémunérer, Gino **propose l'accès à sa plateforme via une formule d'abonnement** de douze mois. Sa solution commence à décoller. Fin 2020, la start-up a signé un partenariat commercial avec Hachette, premier groupe d'édition de l'Hexagone. L'appel d'offre international remporté prévoyait un déploiement de la solution de Gino dans les maisons d'édition françaises de Hachette à partir de 2021.

DES DÉFIS À SURMONTER POUR PÉRENNISER LE SECTEUR

Assurer la sécurité et la confidentialité des données, un enjeu majeur

Des garanties nécessaires pour renforcer le marché

Du fait de la nature particulièrement sensible des informations juridiques, **certaines entreprises restent réticentes à recourir aux services juridiques numériques**. Outre les avocats, des secteurs comme l'énergie ou la défense présentent des exigences élevées dans la protection des données. Thierry Vidal, directeur du contract management chez Naval Group, confirmait ces craintes lors du LegalTech Show en juillet 2021 : "La robotisation des contrats pourrait nous intéresser, mais **le niveau de confidentialité imposé dans le secteur de la défense nous freine**. La sécurisation des données est trop importante et le cloud nous fait peur." Il ajoutait en fin d'année dans *Décideurs Magazine* : "Il manque aujourd'hui des outils français ou européens pouvant répondre à nos besoins". Le même média rapportait à cette période que le cigarettier Philip Morris avait **interrompu la mise en place d'une solution d'automatisation des contrats avec un prestataire**, ce dernier avouant ne pouvoir atteindre le niveau de sécurisation exigé. De son côté, le groupe français d'édition Hachette avait choisi de faire confiance en 2020 à la start-up Gino LegalTech pour l'installation d'un système de gestion de contrats, grâce notamment aux **garanties assurées en matière de protection des données**.

Les LegalTechs abordent cette problématique de différentes façons. La société Amurabi a décidé de recourir à des serveurs situés en France, tandis que chez Call A Lawyer, cet aspect reste secon-

daire par rapport à la performance de la solution. La start-up Hyperlex a pour sa part choisi **d'obtenir fin 2021 des certifications ISO (27001:2013 et 27701:2019)** relatives à la protection des données et de la vie privée. Cela lui permet de **décrocher plus facilement des contrats avec les grands groupes et les entreprises de taille intermédiaire**, les questions de cybersécurité ayant pris une place encore plus importante depuis la généralisation du télétravail en 2020. Le fait d'être certifié accélère en outre les procédures de vérification pour initier une collaboration auprès des clients majeurs.

Toutefois, l'amélioration de la sécurisation des solutions **peut parfois s'avérer excessive et freiner le développement de l'écosystème français**. "Certaines DSI [directions des systèmes d'information] de grands groupes établissent des standards renforcés qui ne sont **pas nécessairement applicables à nos solutions**", affirme ainsi en 2021 Philippe Laurence, responsable des affaires publiques de Doctrine et coanimateur du groupe French LegalTech. Les processus de certification peuvent en outre se montrer **chronophages et coûteux sur le plan financier**. Interrogé en 2020 par *Maddyness*, Christophe Henner, COO d'Hyperlex, déconseillait aux start-up de moins de vingt salariés de se lancer dans de telles démarches, "sauf si cela est absolument nécessaire d'un point de vue business".

La blockchain, une solution adéquate ?

Face à cette nécessité de mieux protéger l'intégrité des données et des contrats, la technologie de la blockchain pourrait **constituer une voie prometteuse**. Fondée sur un système décentralisé et inviolable, elle assure la préservation des contenus hébergés de façon pérenne. Elle présente donc **de nombreux atouts pour le domaine judiciaire**, tels que le caractère infalsifiable des preuves lors d'un procès, la garantie de leur conservation ou encore une circulation accrue de l'information. Des avantages similaires s'observent dans le droit des sociétés ou relatif aux questions commerciales. Une ordonnance de 2017 autorise par exemple **la gestion par la blockchain des titres d'entreprises non cotées**. Des contrats et des informations stratégiques ou comptables **dans le cas d'une fusion-acquisition** pourraient par ailleurs être

transmis de façon sécurisée et confidentielle par la blockchain. Les parties prenantes disposeraient ainsi d'un cadre d'échange fiable garantissant une confiance mutuelle accrue.

La blockchain demeure cependant **peu utilisée pour le moment**. Certaines problématiques persistent quant à son usage, concernant en particulier les données personnelles des utilisateurs. La technologie empêche en effet la modification et la suppression des informations qui y sont intégrées, ce qui **contrevient au droit à la rectification et à l'effacement des données personnelles**. Des méthodes compensatoires peuvent toutefois être employées dans certains cas, comme l'ajout de nouvelles informations ou la limitation de l'accès à ces dernières.

LES SMART CONTRACTS, UNE INNOVATION BASÉE SUR LA BLOCKCHAIN

Les smart contracts, ou "contrats intelligents", permettent, grâce à la blockchain, de rendre inviolables leurs règles et conditions d'exécution. Ils procèdent également aux transferts correspondants (propriété d'un actif, liquidités...) de façon automatique lorsque la condition est validée. Basés sur des modèles standardisés, les smart contracts peuvent notamment s'appliquer dans le domaine de la conformité. Jerry Cuomo, vice-président d'IBM chargé de la blockchain, déclare au Blockchain Summit 2016 : "C'est extrêmement important dès qu'on parle de *compliance*. [...] Il est presque aussi important de pouvoir contrôler des restrictions que d'automatiser des actions." D'autres domaines peuvent être concernés comme l'assurance, avec une automatisation des prises en charge en fonction des données intégrées dans la blockchain : météo lors d'un accident de voiture, durée du retard d'un train... La compagnie Axa avait lancé un service de ce type en 2017, concernant les retards liés aux trajets en avion. Nommé Fizzy, il s'est toutefois arrêté en 2019.

Renforcer l'adhésion des professionnels du droit aux solutions de la LegalTech

Surmonter les peurs et les réticences

Une méfiance des professionnels

L'une des difficultés des start-up du secteur réside dans les réserves, voire l'opposition, que manifeste une partie des professionnels du droit à leur rencontre. Certains considèrent que les acteurs de la LegalTech **ne disposent pas des compétences et des garanties suffisantes** pour accompagner les clients, n'étant pas soumis aux mêmes réglementations que les notaires ou les avocats. D'autres affirment que de tels services **remettent en cause l'égalité d'accès au droit**, alors que les start-up affirment au contraire vouloir démocratiser le droit en simplifiant les démarches grâce au numérique. "Cela s'apparente un peu à du dumping avec les risques inhérents", avançait mi-2017 Françoise Casagrande, vice-bâtonnière du Barreau de Bordeaux, dans *Les Échos*. "Quel recours a, par exemple, un client ayant choisi un statut de société ne correspondant pas à ses besoins ? Aucun. Sans parler **des interrogations qu'on peut avoir sur l'identité, la formation, la confidentialité** sur ces plateformes."

La justice prédictive a particulièrement mobilisé contre elle, les professionnels **craignant une privatisation de la loi** du fait de l'opacité des processus algorithmiques. Olivier Fontibus, président de la commission Exercice du droit du Conseil National des Barreaux, alertait sur de tels risques en 2020 dans *Le Nouvel Économiste* : "la justice prédictive a pour principe de passer un grand nombre de données à la moulinette d'un algorithme. Mais qui contrôle celui-ci ? **Aucun algorithme n'est neutre !**". Cette défiance se manifeste par ailleurs dans **le procès intenté par le CNB et le Barreau de Paris à la start-up Forseti (Doctrine)**, accusée en 2018 d'avoir recueilli des informations de manière illégale pour renforcer son offre. Son concurrent Predictice l'a également poursuivie pour des faits similaires. Infogreffe a

de son côté rompu son partenariat avec Doctrine suite aux accusations portées contre elle.

Des atouts pour renforcer la confiance

Tous les professionnels ne se montrent pas entièrement opposés aux LegalTechs. Craignant une ubérisation d'un secteur fortement réglementé, Olivier Fontibus reconnaissait néanmoins dans *Le Nouvel Économiste* que "pendant longtemps, **nous n'avons pas occupé le champ des petits dossiers**, il faut l'admettre. C'est sur ce domaine que beaucoup de nouveaux acteurs se sont positionnés." Certains spécialistes du droit se révèlent même favorables à la LegalTech, allant jusqu'à créer leur start-up ou développer leur propre solution. En 2021, **au moins un avocat était présent parmi les dirigeants de 40 % des LegalTechs françaises**, selon une enquête de France Digitale. Cette implication **renforce la crédibilité des nouveaux acteurs**, tant au sujet de la fiabilité des solutions que par rapport à la confidentialité des données.

Des chartes concernant les règles de la profession et la déontologie ont été rédigées par le Conseil National des Barreaux, le Conseil Supérieur du Notariat ou encore l'association Open Law afin d'instaurer un cadre autour des LegalTechs mais également de sensibiliser l'ensemble de la profession à leur développement. Dans ce cadre, **les modules de formation apparaissent constituer des outils efficaces et importants** pour familiariser les futurs professionnels du droit à ces technologies et ainsi faciliter leur déploiement. La faculté de Montpellier propose par exemple un diplôme universitaire "LegalTech and law innovation", tandis que Paris 2 Panthéon-Assas dispose d'un diplôme "Transformation numérique du droit et LegalTech".

Développer des solutions adaptées et accompagner davantage la clientèle

Un besoin de soutien face à la nouveauté technologique

Les acteurs de la LegalTech peuvent rencontrer des difficultés liées à une maîtrise insuffisante des outils par leurs clients. Ces derniers **ne disposent pas nécessairement des compétences adéquates**, et doivent en outre parvenir à faire évoluer leurs pratiques afin d'y intégrer la technologie. Un tel investissement financier et temporel s'avère parfois **compliqué pour des avocats indépendants**. Or, l'exercice individuel concernait 36 % des effectifs de la profession début 2020, d'après les chiffres du Conseil National des Barreaux. "Nous pouvons observer **un certain déficit de la capacité d'efficacité des outils** proposés aux professionnels du droit", confirmait fin 2021 Mathieu Davy, président d'Avotech, association d'avocats fondateurs de LegalTechs. "Soit le prestataire n'a pas de réels outils simples d'utilisation à proposer, ou alors l'utilisateur n'exploite pas suffisamment les fonctionnalités mises en place." Ancien directeur juridique du spécialiste des minéraux Imerys, Denis Musson soulignait de son côté que le manque de compréhension de la technologie et de préparation au changement pouvait également conduire à "un sentiment de déception." L'évolution des solutions (mises à jour, nouvelles fonctionnalités) nécessite **une adaptation continue des professionnels** et donc un accompagnement de la part des acteurs de la LegalTech.

Flexibilité et transversalité, des critères incontournables

Offrir une solution adaptée tant aux besoins spécifiques de l'entreprise qu'aux exigences des différents services apparaît comme un élément décisif pour les LegalTechs. **La multiplication de solutions parcellaires** peut en effet engendrer des difficultés pour les sociétés faisant collaborer plusieurs départements entre eux. Outre les questions d'interopérabilité, des problématiques se posent quant à la maîtrise des outils par les employés. Denis Musson, ancien directeur juridique d'Imerys, estimait ainsi préférable "d'investir dans une solution qui répond seulement à 70 % des besoins immédiats mais qui **offre de la flexibilité [...] et un potentiel pour répondre à des besoins complémentaires futurs.**" À long terme, il jugeait l'implémentation de nombreuses solutions spécialisées peu pertinente, même si elles se montrent plus performantes sur leur unique périmètre.

Cet enjeu se manifeste particulièrement lorsqu'il s'agit de **convaincre les directions générales d'investir** dans un outil de LegalTech. Un périmètre trop restreint peut réduire le soutien apporté par différents services à l'adoption d'une solution. Au contraire, **des bénéfices partagés** aussi bien par les juristes que les commerciaux ou d'autres départements constituent un atout facilitant la décision d'investir. **Démontrer les avantages tirés d'une productivité accrue du service juridique** représente ainsi un facteur déterminant pour faciliter le déploiement des LegalTechs. Coanimateur du collectif dédié à France Digital, Philippe Laurence réfute toutefois ce constat, insistant plutôt sur une approche progressive : "Le logiciel unique pour tout faire est une chimère", expliquait-il dans *Décideurs Magazine*. "La segmentation des tâches est une première étape pour commencer la numérisation".

58 %

La part des avocats américains sondés ayant renoncé à utiliser les services d'une LegalTech pour raison financière.

Source: université d'Oxford.

Des freins réglementaires persistants

Malgré certaines avancées dans le domaine, **des contraintes liées à la réglementation demeurent** pour les LegalTechs. Un tiers du panel Wolters Kluwer/Maddyness déclarait être pénalisé dans son développement pour cette raison en 2018. Cette part était tombée à 13,2 % en 2019 avant de remonter à 15,7 % l'année suivante. Des progrès supplémentaires peuvent donc être réalisés sur cet aspect.

Le consultant indépendant Bruno Mathis, dans une tribune publiée en 2018 dans *Les Échos*, alertait sur **les risques d'une législation trop restrictive**. Selon lui, la mise en place d'une régulation massive serait de nature à **brider l'essor du secteur français** : "Certaines start-up, qui se demandent si leur activité risque d'être encadrée, voire interdite, seront tentées de poursuivre leur développement à l'étranger." Cette vision se révèle partagée par Martin Bussy, président de la société de conseil Legal Innovation. Selon lui, le marché demeure **marqué par la fragilité de ses acteurs**, qui manquent encore de financements suffisants. Estimant le secteur français à 32 milliards d'euros en 2019, contre 314 milliards aux États-Unis, il observait dans *Les Échos* un retard en termes de levées de fonds : "**C'est un rapport de 1 à 30, très supérieur à l'écart de taille de marché.** [...] En Europe, la France est distancée par l'écosystème britannique." Une réglementation plus lourde pourrait donc ralentir le développement des LegalTechs et altérer leur compétitivité.

L'ouverture des données juridiques reste en **outre partielle**, le décret d'application de cette facette de la loi Lemaire de 2016 ayant été promulgué avec plusieurs années de retard. Début 2021, moins de 5 % des décisions de première instance étaient facilement accessibles d'après Fabien Girard de Barros, directeur de l'information et du développement de Lexbase. La mise à disposition des données doit ainsi **s'accompagner d'une simplification des procédures** pour ensuite les obtenir.

De plus, des signaux contradictoires ont été envoyés aux acteurs vis-à-vis de cette problématique. Les Cours d'appel de Paris et de Douai avaient confirmé fin 2018 et début 2019 le droit d'accès de la start-up Forseti (Doctrine) aux décisions de justice. Ces jugements venaient à l'encontre **des refus de certaines juridictions, notamment le tribunal de grande instance de Paris, de transmettre ces informations**. De son côté, le ministère de la Justice, tout en rappelant son engagement en faveur de l'open data, avait alors indiqué vouloir **freiner les demandes d'accès provenant des entreprises**. Youssef Badr, son porte-parole, justifiait cette décision par les risques liés à la confidentialité des données personnelles : "Nous avons constaté une multiplication des demandes massives effectuées par des entreprises privées qui posent **la question de l'anonymisation des décisions et des ressources à mettre en œuvre** du côté des greffes pour y répondre."

15,7 %

La part des LegalTechs françaises déclarant être freinées dans leur développement pour des raisons réglementaires.

Source : Baromètre 2020
Wolters Kluwer/
Maddyness.

5 %

La part des décisions de justice de première instance facilement accessibles pour les LegalTechs.

Source : Fabien Girard de Barros,
Lexbase.

Un écosystème encore embryonnaire

L'écosystème s'organise progressivement avec la création d'organismes dédiés à l'incubation de LegalTechs. Cette structuration doit s'amplifier afin de garantir le développement du secteur et le soutien à l'innovation.

En 2014, le Barreau de Paris avait **créé son propre incubateur** pour accueillir des start-up de la LegalTech. Trois ans plus tard, le Barreau de Marseille faisait de même. Geneviève Maillet, initiatrice du projet, justifiait la démarche dans *Les Échos* : "Avec cet incubateur, **nous voulons nous réapproprier ce marché digital** pour éviter que ne s'y multiplient des acteurs qui ne sont pas forcément en phase avec notre déontologie." La structure incorporait plusieurs projets tels qu'une web TV, des formations à la stratégie digitale ou encore des rendez-vous professionnels. Les éditeurs juridiques Dalloz et Francis Lefebvre se sont par ailleurs associés à l'incubateur. En 2019, la structure ne disposait pas des financements suffisants pour soutenir des projets, mais **s'appuyait sur des partenaires** comme le cabinet Leganov et la pépinière Marseille Innovation. Elle organise par ailleurs chaque année la Legal Pitch Party, un

événement récompensant notamment un projet de LegalTech porté par au moins un avocat.

D'autres villes, comme Lyon, Rennes et Bordeaux, présentent elles aussi des incubateurs LegalTechs rattachés à leurs Barreaux. **Un Réseau National des Incubateurs des Barreaux (RNIB)** a d'ailleurs été fondé fin 2018 afin de les fédérer et d'aider les juridictions des villes qui en sont dépourvues à en mettre un en place. Cet organisme vise à "promouvoir la transformation et la modernisation de la profession d'avocat, notamment en facilitant l'accès et l'utilisation des nouveaux outils mis à sa disposition", relate l'avocate Ève d'Onorio di Méo. Ces incubateurs **diffèrent des structures impliquées dans d'autres secteurs**. Ils mettent davantage l'accent sur l'échange et la reconnaissance des projets innovants, ne fournissant pas l'accompagnement plus poussé que peuvent offrir des structures orientées "marché". Mélanie Parnot, vice-présidente du RNIB, indiquait en 2017 que "le soutien d'un incubateur spécifique aux avocats apporte **une sorte de caution à l'extérieur**, tant les spécificités de la profession sont réelles". **Un partenariat a en outre été noué**

Les Barreaux fondateurs du RNIB (Réseau National des Incubateurs des Barreaux) en 2018



Traitement IndexPressé. Source : Rendez-vous des Transformations du droit

entre le RNIB et l'éditeur de logiciels juridiques LexisNexis en 2019. Il porte sur des sessions de tests de solutions développées par le Lab Lexis Intelligence ou par des avocats. Des comités de réflexion sur l'évolution des métiers du droit en lien avec la technologie sont également prévus.

À Lille, le pôle Euratechnologies a ouvert en 2018 **un nouvel incubateur dédié entre autres à la LegalTech**. Il a été fondé en collaboration avec de nombreux organismes professionnels du secteur comme l'Ordre des Avocats du Barreau de Lille, l'école de formation IXAD, des chambres des notaires et des huissiers ou encore l'EDHEC Business School. Ces partenaires **apportent leur expertise aux projets incubés** au sein d'Euratechnologies, tant sur les domaines réglementaires qu'économiques. D'une durée d'un an, le cycle d'accompagnement combine des ateliers d'échange, des formations et un coaching personnalisé sur l'ensemble des thématiques relatives au succès entrepreneurial du projet.

En 2021, l'éditeur juridique Lefebvre Sarrut a lui aussi lancé **un incubateur pour start-up de la LegalTech**. Baptisé LightSpeed, il a vocation à accompagner jusqu'à sept jeunes sociétés européennes pour une durée de six mois. Le programme comprend des conférences, des ateliers et la mise en place d'un cas d'usage (preuve de concept) avec des spécialistes de Lefebvre Sarrut. Il se focalise sur les projets **pouvant facilement s'internationaliser** et ayant un caractère transversal. L'incubateur a été **lancé simultanément dans plusieurs pays européens** : outre la France,

il concerne l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne et la région Benelux. La première promotion de l'incubateur a permis de soutenir la start-up Droits Quotidiens ou la plateforme coopérative de gestion de données MyCo.

D'autres acteurs participent à la promotion des start-up de la LegalTech. Bien que plus généraliste, l'incubateur parisien Station F, créé en 2017, **a déjà intégré plusieurs jeunes pousses du secteur** comme Case Law Analytics, Share Your Knowledge et Le Droit Pour Moi. Rassemblant des investisseurs et des entreprises d'horizons divers, la structure peut **favoriser des échanges et des synergies** allant au-delà des questions juridiques. Elle permet en outre à ses start-up d'accéder à **des services aux tarifs préférentiels** grâce à de nombreux partenariats, par exemple avec Microsoft pour ses plateformes et infrastructures *as-a-service*.

Actuellement, le secteur des LegalTechs **ne dispose pas de fonds d'investissement spécifiques**. Il peut toutefois s'appuyer sur certains acteurs positionnés sur des domaines proches. Le fonds Axeleo, **spécialiste des logiciels d'entreprise**, représente ainsi un partenaire potentiel pour le financement du secteur. Il présente en outre un double positionnement, offrant aussi un soutien en tant qu'accélérateur pour les jeunes pousses. D'autres fonds **focalisés sur l'économie numérique**, comme Isai ou Elaia Partners, peuvent également apporter des capitaux à des start-up de la LegalTech.

LES FORCES EN PRÉSENCE

En l'espace de sept ans, **la population de LegalTechs opérant en France a été multipliée par trente** pour avoisiner 220 entreprises à la fin du troisième trimestre 2021, d'après l'observatoire permanent réalisé par *Village de la Justice*. **La très grande majorité d'entre elles a d'ailleurs fait son entrée dans le secteur au cours de la période 2015-2020.** Selon un panel IndexPresse composé d'une centaine de LegalTechs implantées en France et positionnées sur les segments dominants ou porteurs du marché, environ six sociétés sur dix ont été créées durant cette période.

La rédaction d'actes et de documents juridiques ainsi que la mise en relation – segments historiques du marché – s'imposent comme les prestations les plus couramment proposées par les acteurs du secteur dans l'Hexagone. En 2021, 35 % des sociétés sont positionnés sur le premier, et entre 16 % et 17 % sur le second, selon l'observatoire de *Village de la Justice*. **Le portefeuille de services des LegalTechs basées en France apparaît toutefois souvent diversifié.** D'après le panel IndexPresse, la moitié des entreprises se positionne sur deux segments et plus. Cette caractéristique explique en partie le déficit de lisibilité de l'offre.

Cette offre **se destine majoritairement, et de plus en plus, à une clientèle professionnelle.** D'après *Village de la Justice*, seules 37 % des LegalTechs proposaient leur solution auprès du grand public

(particuliers hors étudiants) à fin septembre 2021. Cette moindre proportion s'avère corroborée par le baromètre Wolters Kluwer/*Maddyness* publié en décembre 2021, composé d'un échantillon de 89 start-up. Quelle que soit la source considérée, **les entreprises s'imposent comme la principale catégorie de clients des LegalTechs hexagonales** (60 % d'après le baromètre permanent *Village de la Justice*). Suivent les avocats (55 %) et les notaires (22 %).

Les **LegalTechs françaises s'avèrent principalement concentrées dans trois régions.** Leur présence se calque en outre sur le niveau de développement de l'activité économique régionale. L'Île-de-France, l'Auvergne-Rhône-Alpes et la Provence-Alpes-Côte d'Azur constituent ainsi trois territoires privilégiés. **L'Île-de-France figure cependant loin en tête.** Au sein du panel IndexPresse, 59 % des sociétés y étaient implantées en 2020.

Les **LegalTechs françaises se révèlent de plus en plus internationalisées.** D'après le baromètre Wolters Kluwer/*Maddyness*, la proportion de LegalTechs hexagonales ne commercialisant leur solution qu'en France a baissé en 2020, tombant à environ 60 % contre 72 % un an plus tôt. Ce recul, observé dans un contexte de crise sanitaire, confirme une tendance déjà amorcée depuis quelques années.

Informations sur les principales LegalTechs françaises

Nom de l'entreprise	Nom de la solution	Solution / Offre	Année de création de l'entreprise	Effectif de l'entreprise	Département d'implantation
Aboutinnovation	About Innovation	Solution d'inventaire, de création et de valorisation des actifs immatériels des entreprises (propriété intellectuelle)	2017	1 à 10	75
Actoowin	Actoowin	Marketplace de litige juridique	2014	1 à 10	75
Adec	Credicys	Solution de recouvrement de créances	2015	20 à 49	75
Adec	Constatys	Solution de réalisation de constat	2015	20 à 49	75
Afaaff!	Avostart	Plateforme intelligente de mise en relation avec les avocats	2015	3 à 5	93
Alex Legal	Alex	Solution de création automatisée de documents juridiques	2020	6 à 9	75
Algonomia	Algonomia	Solution de digitalisation de travaux fiscaux, de centralisation et d'automatisation pour la gestion de contrats	2017	n.d.	92
Avokar	Avokar	Application et plateforme mobile dédiée à la contestation de la contravention et à la mise en relation avec un avocat	2017	n.d.	97
Azko	Meet law	Solution de mise en relation avec un avocat	2014	20 à 49	34
Bad Payeur	Good payeur	Solution de recouvrement de créances	2017	1 à 2	13
Bailfacile	BailFacile	Solution de création de baux locatifs	2017	n.d.	75
Barner	Lawcost	Solution de dématérialisation des formalités juridiques	2012	1 à 2	75
Be Associate	Contract Factory	Solution de création de documents juridiques et formalités d'entreprises	2014	1 à 2	75
BZ5	Je conteste	Solution de contestation	2016	1 à 2	78
Call a Lawyer	Call a Lawyer	Application et plateforme mobile de mise en relation avec un avocat	2016	1 à 2	75
Case Law Analytics	Case Law Analytics	Outil en ligne de modélisation et de calcul du risque juridique (contentieux et contrat)	2017	n.d.	44
Cassius Avocats	Lecontratdetravail.com	Solution de rédaction automatisée de documents juridiques (contrat de travail)	2008	1 à 2	75
Cessez-le-feu	Cessez-le-feu	Solution de médiation collective	2019	n.d.	69
Clic Formalités	Clic Formalités	Solution de gestion de statuts d'entreprise	2009	3 à 5	13
Coda	Plume by Coda	Solution de services juridiques en droit de la famille	2012	n.d.	25
Come On Law	ComeOnLaw	Solution d'automatisation de process juridiques et de travail collaboratif	2020	n.d.	75
Commissaireonline	Huissieronline	Solution de réservation d'huissier	2020	10 à 19	75
Contrat Facile	Testamento	Solution de génération et gestion de clauses bénéficiaires	2013	10 à 19	75
Cosavodroits	JuriPay	Solution de relance d'impayées	2017	1 à 10	76
Dailyagri	Olga	Solution de stockage et gestion de documents pour les professionnels du droit	2010	n.d.	95
Demander Justice	Demanderjustice	Solution de résolution de litiges	2012	20 à 49	75
Digilaw (Capsens)	AG en ligne	Solution de dématérialisation d'assemblées générales	2013	20 à 49	75
Digital Directories France	Justifit	Solution de mise en relation avec un avocat	2015	20 à 49	75
Digital Legal Solutions (DLS)	Uperia.legal	Solution de création de diagnostics thématiques pour les professionnels du droit	2017	n.d.	6
DME Communication	Avoloi	Solution de mise en relation avec un avocat	2012	10 à 19	44

Nom de l'entreprise	Nom de la solution	Solution / Offre	Année de création de l'entreprise	Effectif de l'entreprise	Département d'implantation
Dooxi	Dooxi	Solution de rédaction de compromis de vente immobiliers	2015	n.d.	44
Drafr	drafr	Solution de rédaction automatisée de documents juridiques	2020	3 à 5	75
DSL	Marcel-médiation	Solution de médiation	2018	n.d.	13
Echoline	Echoline	Solution de veille réglementaire	2009	6 à 9	31
Editions Tissot	Lumio RH	Solution de gestion spécialisée en droit du travail	1976	20 à 49	74
eJust	eJust	Solution de règlement extrajudiciaire de conflits	n.d.	n.d.	75
Europe Médiation	Justice.cool	Plateforme intelligente de médiation et règlement des petits litiges	2019	n.d.	94
Forseti	Doctrine	Plateforme d'intelligence juridique	2016	n.d.	75
Gcollect	GCollect	Marketplace de recouvrement de créances impayées	2015	3 à 5	75
Gigalex	Le Petit Justicier	Solution d'automatisation des petits litiges	2019	n.d.	75
Gino Legaltech	Gino	Solution de robotisation de contrats	2017	6 à 9	75
Global Visio	Visio-Avocats	Solution de visioconférence et de paiement pour les avocats	2018	1 à 2	69
Hyperlex	Hyperlex	Moteur de recherche de contract management	2017	n.d.	93
Iceranking	Jevendsmaparcelle.com	Solution de services juridiques immobiliers	2015	1 à 2	31
Iloh	Iloh	Logiciel de rédaction automatisée de contrats	2019	6 à 9	37
IP Transfer	IP Transfer	Solution d'achat/vente de marques, brevets, dessins et modèles	2017	1 à 10	75
Izilaw	IziLaw	Solution de mise en relation avec un avocat, notaire ou huissier	2017	n.d.	75
Juriactes	Juriactes	Solution de rédaction automatisée d'actes juridiques	2018	3 à 5	64
Juriboard	Juriboard	Solution de gestion automatisée de documents	2016	1 à 10	84
Juridev	Wedivorce	Solution de gestion des divorces	2018	n.d.	75
Juri'Predis	Juri'Predis	Moteur de recherche juridique analytique	2010	n.d.	13
Juriservices	MonPostulant	Solution de postulation d'avocats	2016	1 à 10	75
Juritravail	Juritravail	Solution de services juridiques dans le domaine du travail	2011	20 à 49	75
Jus Mundi	Jus Mundi	Moteur de recherche multilingue et intelligent de droit et d'arbitrage international	2017	n.d.	75
Justeo	Justéo	Solution de règlement amiable de litiges	2020	n.d.	75
Justice Express Group	Justice Express	Solution de résolution de litiges	2012	1 à 2	75
La Fabrique Juridique	La Fabrique Juridique	Solution de mise en relation avec un avocat	2017	1 à 10	33
LaJurisTech	My Notary	Solution de rédaction de contrats immobiliers	2015	10 à 19	69
Lawgarithm	Lawgarithm	Solution collaborative intelligente d'analyse automatique de contrats	2018	n.d.	75
Le bon contrôle URSSAF	Le bon contrôle URSSAF	Solution de génération de documents juridiques de contestation des décisions des organismes sociaux	2017	n.d.	69
Le Légaliste	Le Légaliste	Solution d'annonces légales	2013	1 à 2	75
Leewa	Leeway	Solution de gestion du cycle de vie d'un contrat	2020	n.d.	31
Legal Quantum	Legal Quantum	Outil en ligne de modélisation et de calcul du quantum des dommages et intérêts pour rupture du contrat de travail	n.d.	n.d.	nd
Legalacte	Legal Acte	Solution de dématérialisation de formalités juridiques	2017	1 à 10	76
Legalissimo	LegalClient	Solution de mise en relation avec un avocat	2019	n.d.	38

Nom de l'entreprise	Nom de la solution	Solution / Offre	Année de création de l'entreprise	Effectif de l'entreprise	Département d'implantation
Legalpilot	Legal Pilot	Solution de création et d'automatisation de documents juridiques	2017	1 à 2	69
LegalPlace	LegalPlace	Solution de rédaction de documents	2015	20 à 49	92
LegalRH	LegalRH	Plateforme de services juridiques dédiés au droit du travail et à la protection sociale	2017	1 à 10	nd
Legascope	ImpalAct	Solution de génération de documents de la vie juridique des sociétés	2009	1 à 2	75
Les Études Hospitalières	Hopitalex	Base de données juridiques spécialisées en droit de la santé	1995	6 à 9	33
LexBase	LegalMetrics	Outil en ligne statistiques d'aide à la prise de décision et à la stratégie contentieuse	1998	n.d.	75
Lexdev	LexDev	Solution de rédaction automatisée de contrats et documents RH et juridiques	2016	6 à 9	92
LexisNexis	JurisData Analytics	Outil en ligne d'analyse quantitative et prédictive de la jurisprudence française	1995	n.d.	75
Lextenso	Formalight	Solution de rédaction d'actes et formalités juridiques	1995	250 à 499	92
Live. Digital	Justicity	Solution de médiation et d'arbitrage	2018	n.d.	13
Luxia	Alinéa by Luxia	Solution de veille juridique	2019	1 à 10	75
LVPRO	LegalVision	Solution de traitement de formalités légales	2015	20 à 49	75
Mafiscalité	MaFiscalité	Solution d'assistance fiscale	2016	n.d.	13
Mil	Made In Law (MIL)	Solution de rédaction de documents et procédures juridiques et administratives	2014	n.d.	75
My-Pacs	My-PACS	Solution de gestion de documents du PACS	2016	3 à 5	44
NeoNotario	NeoJusticio	Solution de mise en relation avec un huissier	2017	1 à 2	75
Notaref	Justi-Direct	Solution de mise en relation avec des huissiers de justice	2019	3 à 5	75
Ofa	Attestation légale	Solution de centralisation et partage de documents administratifs et juridiques	2010	50 à 99	69
Office Légale	Domaine Legal	Solution de services de cabinet d'avocat	2015	1 à 10	13
Ordiges France	Lia web	Solution de gestion des achats et marchés publics	2012	10 à 19	13
Predictice	Predictice	Moteur en ligne intelligent de recherche et d'analyse d'informations juridiques	2016	n.d.	92
Predilex	Predilex	Outil en ligne d'évaluation des dommages corporels	2018	n.d.	72
Prevento	Preventeo	Solution de gestion des systèmes de management	2004	20 à 49	6
Qualiplainte	Qualiplainte	Solution de dépôt de plainte et de main courante	2020	n.d.	84
reciTAL	reciTAL	Logiciel de traitement automatique de documents	2017	20 à 49	75
Seven Seas	MaNewCo	Solution de gestion du statut de l'entreprise	2015	n.d.	75
Seville More Helory	Legalcluster	Solution de gouvernance des fonctions juridiques, éthiques et de conformité	2017	n.d.	75
SoftLaw	SoftLaw	Solution d'automatisation de la revue du contenu de documents juridiques	2015	n.d.	75
Sunwork Média	Le coin du salarié	Plateforme d'information et de mise en relation avec des professionnels du droit pour les salariés	2007	n.d.	75
T.I.D Finance	Droit Travail	Portail juridique en ligne spécialisé dans le droit du travail	2005	6 à 9	59
Tyr-Legal	MaîtreData	Solution de constats juridiques personnalisés robotisés et assistée d'avocats	2016	1 à 10	78
Unlatch	LegalLife	Solution de rédaction et de partage de documents juridiques et administratifs	2012	20 à 49	75
Waasbros	Captain Contrat	Solution BtoB de services à la fois juridiques et administratifs	2013	20 à 49	75
Weblex	WebLex	Solution d'information juridique pour la gestion d'entreprise	2014	3 à 5	44
Wolters Kluwer France	EasyQuorum	Solution de digitalisation et d'automatisation d'assemblées générales et de conseils d'administration	2004	250 à 499	93
Yolaw	Legalstart	Création en ligne de documents juridiques	2012	50 à 99	75

Liste non exhaustive d'entreprises des segments les plus développés et, à l'opposé, les plus étroits du marché.

Traitement IndexPresse. Sources : *Village de la Justice*, baromètre Wolters Kluwer/Maddyness, greffes des tribunaux de commerce, sites internet spécialisés et opérateurs

Positionnement des principales LegalTechs françaises

Société / Solution	Offre											Marché	
	Rédactions d'actes et de documents juridiques	Information juridique	Mise en relation	Echanges sécurisés de documents	Stockage sécurisé de données et valorisation de documents	Aide à la résolution de litiges	Justice prédictive ou jurimétrie	Documentation juridique	Analyse (données, contrats)	Arbitrage et médiation	Chatbots et robots juridiques	BtoB	BtoC
Aboutinnovation	•		•		•								•
Actoowin		•	•										•
Adec			•			•							•
Adec			•										•
Afaaff!			•										•
Alex Legal	•	•											•
Algonomia								•					•
Avokar	•		•										•
Azko			•										•
Bad Payeur			•			•							•
Bailfacile	•		•										•
Barner	•												•
Be Associate	•												•
BZ5	•												•
Call a Lawyer			•										•
Case Law Analytics						•	•						•
Cassius Avocats	•												•
Cessez-le-feu						•				•			•
Clic Formalités	•												•
Coda						•				•			•
Come On Law	•			•	•			•					•
Commissaireonline			•										•
Contrat Facile	•										•		•
Cosavodroits	•		•										•
Dailyagri								•					•
Demander Justice	•					•							•
Digilaw (Capsens)	•												•
Digital Directories France			•										•
Digital Legal Solutions (DLS)								•					•
DME Communication			•										•
Dooxi	•												•
Drafr	•							•					•
DSL			•			•				•			•
Echoline		•			•			•					•
Editions Tissot	•	•											•
eJust													•
Europe Médiation									•				•

Société / Solution	Offre											Marché	
	Rédactions d'actes et de documents juridiques	Information juridique	Mise en relation	Echanges sécurisés de documents	Stockage sécurisé de données et valorisation de documents	Aide à la résolution de litiges	Justice prédictive ou jurimétrie	Documentation juridique	Analyse (données, contrats)	Arbitrage et médiation	Chatbots et robots juridiques	BtoB	BtoC
Forseti					•		•	•				•	
Gcollect			•									•	
Gigalex	•												•
Gino Legaltech	•				•				•		•	•	•
Global Visio			•									•	•
Hyperlex									•		•	•	
Iceranking	•		•						•				•
Iloh	•											•	
IP Transfer	•	•										•	
Izilaw			•										•
Juriactes	•											•	
Juriboard	•											•	•
Juridev			•										•
Juri'Predis					•		•	•	•			•	•
Juriservices			•									•	
Juritavail	•	•	•									•	•
Jus Mundi					•			•				•	•
Justeo						•							•
Justice Express Group	•					•							•
La Fabrique Juridique	•		•									•	•
LaJurisTech	•		•									•	•
Lawgarithm					•				•			•	
Le bon contrôle urssaf	•		•									•	
Le Légaliste	•											•	•
Leewa	•			•					•			•	
Legal Quantum								•				•	
Legalacte	•											•	
Legalissimo			•										•
Legalpilot	•											•	
LegalPlace	•	•	•		•							•	•
LegalRH	•											•	
Legascope	•											•	
Les Études Hospitalières		•			•	•		•				•	
LexBase					•		•	•				•	
Lexdev	•											•	
LexisNexis								•				•	
Lextenso	•											•	•
Live. Digital						•				•		•	•
Luxia		•			•			•				•	•
LVPRO	•											•	
Mafiscalité	•		•									•	•
Mil	•											•	
My-Pacs	•	•											•
NeoNotario			•									•	•

Société / Solution	Offre											Marché	
	Rédactions d'actes et de documents juridiques	Information juridique	Mise en relation	Echanges sécurisés de documents	Stockage sécurisé de données et valorisation de documents	Aide à la résolution de litiges	Justice prédictive ou jurimétrie	Documentation juridique	Analyse (données, contrats)	Arbitrage et médiation	Chatbots et robots juridiques	BtoB	BtoC
Notaref			•									•	•
Ofa			•		•							•	•
Office Légale	•	•	•										•
Ordiges France	•											•	
Predictice								•				•	
Predilex								•	•			•	
Prevento		•			•					•		•	
Qualiplainte	•					•							•
reciTAL												•	
Seven Seas	•											•	
Seville More Helory					•							•	
SoftLaw									•			•	
Sunwork Média		•	•			•							•
T.I.D Finance		•	•									•	•
Tyr-Legal	•	•	•		•			•	•			•	•
Unlatch	•											•	•
Waasbros	•	•	•									•	
Weblex		•	•									•	
Wolters Kluwer France	•											•	
Yolaw	•		•									•	

Liste non exhaustive d'entreprises des segments les plus développés et, à l'opposé, les plus étroits du marché.
 Traitement IndexPresse. Sources : *Village de la Justice*, baromètre Wolters Kluwer/Maddyness, greffes des tribunaux de commerce, sites internet spécialisés et opérateurs

LISTE DES ENTREPRISES CITÉES OU ANALYSÉES DANS L'ÉTUDE

Société	Nature de l'entreprise	Pays d'origine
Aboutinnovation	Entreprise de la LegalTech	France
Active Avocats	Cabinet d'avocats	France
Actoowin	Entreprise de la LegalTech	France
Adec	Entreprise de la LegalTech	France
Afaaff!	Entreprise de la LegalTech	France
Airbus	Constructeur aéronautique	Europe
Alex Legal	Entreprise de la LegalTech	France
Algonomia	Entreprise de la LegalTech	France
Amurabi	Entreprise de la LegalTech	France
Atorus Executive	Cabinet spécialisé dans le management de transition	France
Atos	Groupe du numérique	France
Attestation Légale	Entreprise de la LegalTech	France
Avokar	Entreprise de la LegalTech	France
Axa	Compagnie d'assurance	France
Axeleo	Fonds d'investissement	France
Azko	Entreprise de la LegalTech	France
Bad Payeur	Entreprise de la LegalTech	France
Baifacile	Entreprise de la LegalTech	France
Barner	Entreprise de la LegalTech	France
Be Associate	Entreprise de la LegalTech	France
BNP Paribas	Banque	France
BPCE	Banque	France
Broadcom	Spécialiste des puces électroniques	États-Unis
Bull	Entreprise du numérique	France
BZ5	Entreprise de la LegalTech	France
Call a Lawyer	Entreprise de la LegalTech	France
Captain Contrat	Entreprise de la LegalTech	France
Case Law Analytics	Entreprise de la LegalTech	France
Cassius Avocats	Entreprise de la LegalTech	France
Cdiscount	Entreprise du e-commerce	France
Cessez-le-feu	Entreprise de la LegalTech	France
Clic Formalités	Entreprise de la LegalTech	France
CMS Francis Lefebvre	Cabinet d'avocats	France
CNP Assurances	Compagnie d'assurance	France
Coda	Entreprise de la LegalTech	France
Come On Law	Entreprise de la LegalTech	France
Commissaireonline	Entreprise de la LegalTech	France
Contrat Facile	Entreprise de la LegalTech	France
Cosavodroits	Entreprise de la LegalTech	France
Dailyagri	Entreprise de la LegalTech	France
Data Legal Drive	Spécialiste de la mise en conformité avec le RGPD	France
Demander Justice	Entreprise de la LegalTech	France
Digilaw (Capsens)	Entreprise de la LegalTech	France
Digital Directories France	Entreprise de la LegalTech	France
Digital Legal Solutions (DLS)	Entreprise de la LegalTech	France
DME Communication	Entreprise de la LegalTech	France
Dooxi	Entreprise de la LegalTech	France

Société	Nature de l'entreprise	Pays d'origine
Drafr	Entreprise de la LegalTech	France
Droits Quotidiens	Entreprise de la LegalTech	France
DSL	Entreprise de la LegalTech	France
Echoline	Entreprise de la LegalTech	France
Editions Tissot	Entreprise de la LegalTech	France
eJust	Entreprise de la LegalTech	France
Elaia Partners	Fonds d'investissement	France
Ernst & Young	Entreprise de la LegalTech	France
Europe Médiation	Entreprise de la LegalTech	France
Fidal	Cabinet d'avocats	France
Forseti	Entreprise de la LegalTech	France
Gcollect	Entreprise de la LegalTech	France
Gigalex	Entreprise de la LegalTech	France
Gino Legaltech	Entreprise de la LegalTech	France
Global Visio	Entreprise de la LegalTech	France
Google	Société du numérique	États-Unis
Groupama	Compagnie d'assurance	France
Hachette	Groupe d'édition	France
Hercule	Entreprise de la LegalTech	France
Hyperlex	Entreprise de la LegalTech	France
Iceranking	Entreprise de la LegalTech	France
Iloh	Entreprise de la LegalTech	France
IP Transfer	Entreprise de la LegalTech	France
Isai	Fonds d'investissement	France
Izilaw	Entreprise de la LegalTech	France
Juriactes	Entreprise de la LegalTech	France
Juriboard	Entreprise de la LegalTech	France
Juridev	Entreprise de la LegalTech	France
Juri'Predis	Entreprise de la LegalTech	France
Juriservices	Entreprise de la LegalTech	France
Juritavail	Entreprise de la LegalTech	France
Jus Mundi	Entreprise de la LegalTech	France
Justeo	Entreprise de la LegalTech	France
Justice Express Group	Entreprise de la LegalTech	France
La Fabrique Juridique	Entreprise de la LegalTech	France
LaJurisTech	Entreprise de la LegalTech	France
Lawgarithm	Entreprise de la LegalTech	France
Le bon contrôle urssaf	Entreprise de la LegalTech	France
Le Droit Pour Moi	Entreprise de la LegalTech	France
Le Légaliste	Entreprise de la LegalTech	France
Leewa	Entreprise de la LegalTech	France
Lefebvre Sarrut	Éditeur de logiciels juridiques	France
Legal Quantum	Entreprise de la LegalTech	France
Legalacte	Entreprise de la LegalTech	France
LegalLife	Entreprise de la LegalTech	France
Legalissimo	Entreprise de la LegalTech	France
Legalpilot	Entreprise de la LegalTech	France
LegalPlace	Entreprise de la LegalTech	France
LegalRH	Entreprise de la LegalTech	France
LegalStart	Entreprise de la LegalTech	France
Legascope	Entreprise de la LegalTech	France
Legisway	Entreprise de la LegalTech	France
Les Etudes Hospitalières	Entreprise de la LegalTech	France
LexBase	Entreprise de la LegalTech	France
Lexdev	Entreprise de la LegalTech	France
LexisNexis	Entreprise de la LegalTech	France
Lexqi Conseil	Cabinet de conseil spécialisé dans le juridique	France
Lextenso	Entreprise de la LegalTech	France
Linklaters	Cabinet d'avocats	Royaume-Uni
Live. Digital	Entreprise de la LegalTech	France
Luxia	Entreprise de la LegalTech	France
LVPRO	Entreprise de la LegalTech	France

Société	Nature de l'entreprise	Pays d'origine
Mafiscalité	Entreprise de la LegalTech	France
Meta (ex-Facebook)	Société du numérique	États-Unis
Mil	Entreprise de la LegalTech	France
MyCo	Entreprise de la LegalTech	France
My-Pacs	Entreprise de la LegalTech	France
Naval Group	Constructeur naval de défense	France
NeoNotario	Entreprise de la LegalTech	France
Notaref	Entreprise de la LegalTech	France
Ofa	Entreprise de la LegalTech	France
Office Légale	Entreprise de la LegalTech	France
Orange	Opérateur télécom	France
Ordiges France	Entreprise de la LegalTech	France
Predictice	Entreprise de la LegalTech	France
Predilex	Entreprise de la LegalTech	France
Prevento	Entreprise de la LegalTech	France
Quaidesnotaires.com	Entreprise de la LegalTech	France
Qualiplainte	Entreprise de la LegalTech	France
ReciTAL	Entreprise de la LegalTech	France
Seven Seas	Entreprise de la LegalTech	France
Seville More Helory	Entreprise de la LegalTech	France
Share Your Knowledge	Entreprise de la LegalTech	France
SNCF	Opérateur ferroviaire public	France
SoftLaw	Entreprise de la LegalTech	France
Solucia	Spécialiste de la protection juridique	France
Sunwork Média	Entreprise de la LegalTech	France
T.I.D Finance	Entreprise de la LegalTech	France
Tanium	Entreprise de cybersécurité	États-Unis
Testamento	Entreprise de la LegalTech	France
Tyr-Legal	Entreprise de la LegalTech	France
Unlatch	Entreprise de la LegalTech	France
Visio Avocats	Société spécialisée dans la visioconférence pour les acteurs du droit	France
Waasbros	Entreprise de la LegalTech	France
Weblex	Entreprise de la LegalTech	France
Whatsapp	Société du numérique	États-Unis
Wolters Kluwer	Cabinet d'information professionnelle	Pays-Bas
Yolaw	Entreprise de la LegalTech	France
Yousign	Entreprise de la LegalTech	France

Classement par ordre alphabétique - Traitement IndexPresse.

LEXIQUE

- **API**

Application Programming Interface (interface de programmation d'application), solution logicielle permettant à deux applications de communiquer entre elles.

- **Justice prédictive**

Concept qualifiant des outils qui décomposent les règles de droit et les formulent en langage informatique, afin d'établir un arbre de décision constitué de ramifications successives associées à une logique conditionnelle.

- **LegalTech**

Renvoie à *Legal Technology* et fait référence à des sociétés qui utilisent les nouvelles technologies du numérique pour les mettre en application dans le domaine du droit.

- **Machine learning**

Technologie d'intelligence artificielle, aussi appelée apprentissage automatique, permettant aux machines d'apprendre "par elles-mêmes" une tâche ou un comportement, sans avoir été programmées spécifiquement à cette fin au préalable.

- **Marque blanche**

Procédé par lequel une entreprise propose à ses clients un service assuré par un tiers sans que ce dernier apparaisse clairement comme en étant le fournisseur.

- **Traitement du langage naturel**

Technologie d'intelligence artificielle, aussi appelée *natural language processing* (NLP), capable de comprendre le langage humain et de le retranscrire en langage informatique.

SOURCES UTILISÉES

Allemand Pierre, "Nous n'avons pas vocation à remplacer les magistrats ni les avocats", *carrieres-juridiques.com*, 26 septembre 2018

Allemand Pierre, "Le couple homme-technologie n'est qu'au début de son aventure", *carrieres-juridiques.com*, 16 mai 2018

Anno Clémentine, "La force d'Hyperlex, c'est l'intelligence artificielle", *carrieres-juridiques.com*, 2 octobre 2018

Arnoux Patrick, "Le big-bang du 'juridique'", *Le Nouvel Économiste*, 21 février 2020

Attia Omar, "Les opportunités de la blockchain en droit des sociétés", *village-justice.com*, 8 mars 2021

Autin Émilie, "Avostart, 2 millions d'euros pour démocratiser l'assistance juridique", *eficiens.com*, 24 juin 2021

Bellin Isabelle, "Hyperlex ou l'analyse automatique de contrats", *dataanalyticspost.com*, 25 juillet 2019

Bizeray Martin, "La plateforme Doctrine dans le top 10 des start-ups françaises", *affiches-parisiennes.com*, 15 novembre 2021

Bœro Alexandre, "Avostart aide les particuliers à accéder facilement à un avocat en ligne", *clubic.com*, 10 août 2021

Bottero Laurcen, "Les promesses de Juri'Predis, le moteur de recherche spécial droit, bourré d'IA", *latribune.fr*, 21 novembre 2018

Bouleau Claire, "Comment Predictice automatise la recherche de données juridiques", *challenges.fr*, 23 mai 2019

Bouquet Vincent, "Comment Cdiscount dope la productivité de ses juristes", *lesechos.fr*, 12 mars 2018

Bouquet Vincent, "Avec les LegalTech, Orange coconstruit", *lesechos.fr*, 12 juin 2017

Brassac Leslie, "Open data des décisions de justice : où en est-on ?", *editions-legislatives.fr*, 21 novembre 2021

Bregeras Guillaume, "La start-up Doctrine attaquée par l'Ordre des avocats de Paris", *lesechos.fr*, 27 septembre 2018

Bregeras Guillaume, "Doctrine confirmée dans son droit d'accès aux décisions de justice", *lesechos.fr*, 6 février 2019

Bussy Martin, "La LegalTech française n'existe pas (encore) !", *lesechos.fr*, 12 février 2021

Calvo Marine, "La fonction juridique consolide sa place en entreprise", *magazine-decideurs.com*, 30 septembre 2021

Calvo Marine, "La transformation numérique du métier de juriste ne tombera pas du ciel", *magazine-decideurs.com*, 9 novembre 2021

Calvo Marine, "Case Law Analytics et Rubato signent un partenariat au service des avocats", *magazine-decideurs.com*, 3 mai 2021

Calvo Marine, "Les nouveaux acteurs et les nouveaux produits de la LegalTech", *magazine-decideurs.com*, 15 septembre 2020

Calvo Marine, "Juri'Predis lance Juri'Detect", *magazine-decideurs.com*, 10 juin 2021

Calvo Marine, "Avostart lève 2 millions d'euros", *magazine-decideurs.com*, 22 juin 2021

Calvo Marine, "P.Ginesté (Gino LegalTech) : 'Les juristes veulent être libérés des tâches répétitives'", *magazine-decideurs.com*, 22 octobre 2019

Certes Nicolas, "Les avocats aiment (enfin) les LegalTech", *Le Nouvel Économiste*, 1^{er} octobre 2021, p.22, 25

Chalom Samuel, "Doctrine, l'étoile montante des LegalTech, annonce une levée de fonds de 10 millions d'euros", *capital.fr*, 29 juin 2018



SOURCES UTILISÉES

- Chalon Nicolas, "Les LegalTech, alliées ou ennemies des avocats ?", *Le Nouvel Économiste*, 1^{er} mai 2020, p.2-3
- Chodorge Simon, "Captain Contrat veut simplifier la vie des petites entreprises grâce à la LegalTech", *usine-digitale.fr*, 7 décembre 2017
- Coustet Thomas, "LegalTech (PLPJ 2018-2022) : ce que l'on sait des modalités de certification", *dalloz-actualite.fr*, 13 juillet 2018
- D'Amore Pascale, "LegalTech : Hachette choisit Gino", *magazine-decideurs.com*, 1^{er} décembre 2020
- D'Amore Pascale, "Sécurité informatique : la LegalTech française devrait être en position de force", *magazine-decideurs.com*, 17 novembre 2021
- Darcel Anna, "Case Law Analytics évalue l'aléa juridique", *L'argus de l'assurance*, 26 février 2021, p.35
- Darcel Anna, "La justice prédictive", *L'argus de l'assurance*, 25 juin 2021, p.41
- Diallo Kesso, "Avostart, une intelligence artificielle pour aider à trouver le bon avocat", *lefigaro.fr*, 22 juillet 2019
- Drosne Romain, "Justice.cool, la 1^{ère} plateforme de médiation assistée par IA", *justice.cool*, 20 janvier 2020
- Dumourier Arnaud, "La LegalTech pourrait atteindre plus de 100 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2022 selon une étude de France Digitale", *lemondeduchiffre.fr*, 25 juin 2021
- Dumourier Arnaud, "Legalmetrics, outil de statistiques juridiques qui s'appuie sur l'intelligence artificielle", *lemondedudroit.fr*, 5 avril 2019
- Dumourier Arnaud, "Avostart peaufine sa solution en intégrant le 'Start-up Garage' de Facebook à Station F", *lemondedudroit.fr*, 18 avril 2019
- Dumourier Arnaud, "Justice.cool veut favoriser le développement de la médiation en ligne", *lemondedudroit.fr*, 7 février 2020
- Dumourier Arnaud, "Gino LegalTech permet aux juristes de robotiser eux-mêmes leurs contrats", *lemondedudroit.fr*, 6 février 2018
- Dumourier Arnaud, "Doctrine lance un nouvel outil permettant d'identifier toutes les sources juridiques contenues dans des conclusions", *lemondedudroit.fr*, 8 juin 2020
- Dumourier Arnaud, "LegalTech : Doctrine lève 2 millions d'euros", *lemondedudroit.fr*, 13 octobre 2016
- Dumourier Arnaud, "Doctrine.fr veut libérer le droit", *lemondedudroit.fr*, 20 juin 2016
- Elkaim Jonathan, "Blockchain et données à caractère personnel : les contraintes d'une cohabitation numérique", *village-justice.com*, 19 juillet 2021
- Fabrion Maxence, "LegalTech : Hyperlex lève 4 millions d'euros pour simplifier la gestion des contrats dans les entreprises", *frenchweb.fr*, 12 juin 2019
- Farbay Antoine, "Avostart, la plateforme de rencontre client-avocat", *maddyness.com*, 31 mai 2019
- Fernandes Léna, "La LegalTech en France : un avenir plein de promesses", *magazine-decideurs.com*, 27 juillet 2021
- Fernandes Léna, "Redéfinir l'image des professions juridiques : la clé du succès pour la LegalTech", *magazine-decideurs.com*, 5 novembre 2021
- Fernandes Léna, "LegalTech : Lefebvre Sarrut crée un incubateur un incubateur de start-up", *magazine-decideurs.com*, 16 mars 2021
- Fernandes Léna, "Predictice veut rassembler 100 000 décisions de justice inédites", *magazine-decideurs.com*, 22 avril 2021

SOURCES UTILISÉES

- Fernandes Léna, "Legal Pilot lève 1,6 million d'euros", *magazine-decideurs.com*, 2 novembre 2021
- Girard de Barros Fabien, "Les professions juridiques à l'aube de leur aggiornamento numérique", *lesechos.fr*, 25 janvier 2021
- Grondin Anaëlle, "Captain Contrat lève 4 millions d'euros pour démocratiser l'accès au droit", *lesechos.fr*, 6 décembre 2017
- Guimard Emmanuel, "Case Law Analytics quantifie le risque judiciaire", *lesechos.fr*, 2 septembre 2019
- Houzelle Chantal, "CMS Francis Lefebvre lance son interface fiscale pour les notaires", *lesechos.fr*, 12 octobre 2018
- Iweins Delphine, "Les LegalTech travaillent avec de grandes entreprises", *lesechos.fr*, 28 mai 2018
- Iweins Delphine, "Fidal assoit sa place de premier cabinet d'avocats d'affaires français", *lesechos.fr*, 30 novembre 2018
- Iweins Delphine, "La compliance au cœur du recrutement des juristes", *lesechos.fr*, 13 mars 2019
- Iweins Delphine, "La LegalTech Jus Mundi parie sur le droit international", *lesechos.fr*, 20 septembre 2021.
- Iweins Delphine, "LegalTech : Jus Mundi lève 8.5 millions pour vulgariser le droit", *lesechos.fr*, 21 septembre 2021
- Iweins Delphine, "Avostart démocratise l'accès aux avocats avec Facebook", *lesechos.fr*, 27 mars 2019
- Iweins Delphine, "Justice.cool parie sur la médiation en ligne", *lesechos.fr*, 20 janvier 2020
- Johen Louis, "Les nouveaux habits de la protection juridique", *La Tribune de l'assurance*, mars 2020, p.41-43
- Jost Clémence, "Hyperlex, l'intelligence artificielle qui gère et analyse les contrats des entreprises", *archimag.com*, 21 février 2020
- Kokou Adzo, "Philippe Wagner, CEO de Captain Contrat, nous dévoile comment son entreprise simplifie l'accès au droit pour les TPE/PME/freelances/startupers en France", *startup.info*, 10 septembre 2020
- Larret-Chachine Louis, "Justice prédictive en France : Wolters Kluwer et Predictice s'allient", *predictice.com*, 16 août 2017
- Le Mooyjee, "Captain Contrat, la startup qui simplifie la vie juridique des PME", *start.lesechos.fr*, 16 novembre 2016
- Lejeune Léa, "Sommet des Start-up : la LegalTech Predictice remporte le concours de pitches", *challenges.fr*, 28 mars 2019
- Loye Deborah, "Hyperlex utilise l'IA pour mettre de l'ordre dans les contrats", *lesechos.fr*, 12 juin 2019
- Mathis Bruno, "Réguler la LegalTech ? Une mauvaise idée !", *lesechos.fr*, 4 juillet 2018
- Molga Paul, "Le bureau des avocats de Marseille crée son propre incubateur", *lesechos.fr*, 29 mars 2017
- Moreaux Anne, "Daloz et Case Law Analytics signent un partenariat innovant", *affiches-parisiennes.com*, 19 juin 2020
- Moreaux Anne, "Avostart : de l'intermédiation à l'assistance juridique en illimité", *affiches-parisiennes.com*, 2 juin 2020
- Moreaux Anne, "Raphaël Jabot : 'Il y a 1 500 avocats actifs sur Avostart'", *affiches-parisiennes.com*, 3 mai 2019
- Niedercorn Frank, "LegalVision : le droit des sociétés à portée de clic", *lesechos.fr*, 30 mai 2017
- Peniguet Maxence, "Jus Mundi, le Google du droit international", *dalloz.fr*, 8 juin 2018
- Perreau Charlie, "Avostart veut démocratiser l'accès au droit", *lesechos.fr*, 22 juin 2021

SOURCES UTILISÉES

- Perreau Charlie, "LegalTech : Avostart lève 2 millions pour démocratiser l'accès au droit", *lesechos.fr*, 22 juin 2021
- Quoistiaux Gilles, "Contester une amende ? Des start-up le font pour vous", *Trends*, 12 décembre 2019, p.46-48
- Raineau Cyril, "La start-up Case Law Analytics prépare son déploiement à l'international", *lejournaldesentreprises.com*, 19 avril 2021
- Rauline Nicolas, "Captain Contrat veut exporter son modèle en Europe", *lesechos.fr*, 12 mai 2016
- Richard Annabelle, "Open data : ce qu'il faut retenir de la loi Lemaire", *decideo.fr*, 25 avril 2017
- Rocheffort Mathilde, "Doctrine, l'entreprise de LegalTech qui révolutionne le monde juridique français", *siecldigital.fr*, 22 septembre 2020
- Rolland Sylvain, "LegalPlace lève 6 millions d'euros pour automatiser le juridique des entreprises", *latribune.fr*, 2 juillet 2019
- Russell Géraldine, "Se faire certifier, bonne ou mauvaise idée ? Le retour d'expérience d'Hyperlex", *maddyness.com*, 6 octobre 2021
- Russell Géraldine, "L'abonnement, rempart anti-crise de Captain Contrat", *maddyness.com*, 31 août 2021
- Saighi Massilva, "Daloz s'associe à Case Law Analytics", *magazine-decideurs.com*, 26 juin 2020
- Saugnac Victoire, "Doctrine lève 10 millions d'euros pour son moteur de recherche juridique", *usine-digitale.fr*, 29 juin 2018
- Savornin Jean-Charles, "Gino LegalTech ambitionne de devenir l'un des leaders du contract management", *contractence.fr*, 11 janvier 2021
- Tavitian Laurine, "Station F : un tremplin pour les LegalTech !", *village-justice.com*, 7 novembre 2017
- Tavitian Laurine, "Justice prédictive : où en est-on ?", *village-justice.com*, 21 juillet 2016
- Tavitian Laurine, "Seule Case Law Analytics présente les caractéristiques d'une technologie de rupture", *blog.caselawanalytics.com*, 30 octobre 2020
- Tavitian Laurine, "Place à la robotisation des contrats !", *village-justice.com*, 6 novembre 2017
- Treilles Clarisse, "Deux ans après, les entreprises pas toujours conformes au RGPD", *zdnnet.fr*, 25 mai 2020
- Troy Sue, "Blockchain : qu'est-ce qu'un smart contract et à quoi ça sert ?", *lemagit.fr*, 23 novembre 2016
- Tydgadt Louise, "LegalTech : Predictice est à disposition des avocats parisiens", *magazine-decideurs.com*, 5 novembre 2021
- Tydgadt Louise, "Le barreau des Hauts de Seine choisit Case Law Analytics", *magazine-decideurs.com*, 18 novembre 2020
- Vitard Alice, "Jus Mundi lève 8,5 millions d'euros pour son moteur de recherche spécialisé en droit international", *usine-digitale.fr*, 21 septembre 2021
- Vitard Alice, "La LegalTech Justice.cool règle les litiges à l'amiable à coup d'algorithmes", *usine-digitale.fr*, 23 avril 2020
- "Baromètre LegalTech 2018", Wolters Kluwer/Maddyness, 2018
- "Baromètre LegalTech 2019", Wolters Kluwer/Maddyness, 2019
- "Baromètre LegalTech 2020", Wolters Kluwer/Maddyness, 2020

SOURCES UTILISÉES

- "Baromètre LegalTech 2021", Wolters Kluwer/Maddyness, 2021
- "Captain Contrat, la première plateforme de services juridiques en ligne pour les TPE-PME, lève 4 millions d'euros pour accélérer son développement", *bpi france.fr*, 6 décembre 2017
- "Case Law Analytics et Rubato signent un partenariat", *lemondedudroit.fr*, 15 avril 2021
- "Des avocats, des incubateurs, de l'innovation... et des réseaux pour la transformation de la profession", *village-justice.com*, 8 mars 2017
- "Gino LegalTech, la robotisation des contrats par les juristes", *decideo.fr*, 19 juillet 2017
- "Hyperlex, la LegalTech qui automatise la gestion des contrats", *frenchweb.fr*, 16 avril 2018
- "Hyperlex, la start-up LegalTech qui va révolutionner la gestion de contrat grâce à l'intelligence artificielle", *carrieres-juridiques.com*, 1^{er} mars 2018
- "Jus Mundi : l'accès pour tous à l'information juridique internationale", *lefigaro.fr*, 15 novembre 2021
- "Jus Mundi : le moteur de recherche des avocats", *challenges.fr*, 25 mars 2021
- "Jus Mundi lève 8,5 millions d'euros", *lemondedudroit.fr*, 21 septembre 2021
- "La robotisation des contrats : la nécessité pour le juriste de se réinventer", *affiches-parisiennes.com*, 26 octobre 2018
- "Legal Pilot peaufine son modèle et accélère", *affiches-parisiennes.com*, 25 mai 2021
- "LegalTech du domaine de la jurimétrie : préconisations d'actions", *cnb.avocat.fr*, 13 octobre 2020
- "LegalTech : quels gages de confiance entre start-up et professionnels du droit ?", *maddyness.com*, 14 juin 2021
- "L'État met de l'ordre dans les LegalTech", *tribuca.net*, 22 mai 2019
- "Lexbase lance Legalmetrics, la statistique juridique", *edubourse.com*, 25 septembre 2018
- "Médiation en ligne : lancement de Justice.cool", *magazine-decideurs.com*, 20 janvier 2020
- "Numérisation de la Justice", Commissions des Lois du Sénat, 16 juin 2021
- "Pourquoi les notaires ont-ils intérêt à travailler avec les LegalTech ?", Banque des territoires, 2020
- "Une intelligence artificielle pour quantifier le risque juridique", *inria.fr*, 16 mai 2019



La collection IndexPresse *Business Etude*

Comment accéder à des données fiables, pertinentes et surtout synthétisées, alors que l'information n'a jamais été aussi accessible en apparence ?

Voilà une question à laquelle sont confrontés quotidiennement les décideurs dans les entreprises lorsqu'il s'agit de prendre les bonnes décisions.

C'est pourquoi nous avons créé la collection **IndexPresse Business Etude**, des études sectorielles complètes, réalisées à partir des plus grands titres de la presse

économique et professionnelle. En s'appuyant sur des informations fiables et de qualité, les études d'IndexPresse offrent des synthèses analytiques et éclairées sur les secteurs d'activité émergents ou en mutation.

Vous aurez ainsi toutes les clés en main pour accompagner votre réflexion stratégique, en vous appuyant sur l'examen des enjeux de votre marché, afin d'anticiper ses évolutions et valider, ou modifier, votre positionnement dans le jeu concurrentiel.

IndexPresse *Business Etude*

Date de parution - décembre 2021.



Renaud HAMMAMY

renaud.hammamy@indexpresse.fr

Auteur

Étude rédigée en collaboration avec **Bertrand PERRI**

Émergent il y a encore cinq ans, le marché des solutions numériques destinées aux professionnels du droit et de la justice décolle en France. L'accélération des créations et des levées de fonds de start-up spécialisées, le déploiement d'incubateurs ou encore la multiplication de solutions novatrices apparaissent comme autant d'éléments clés d'un secteur dynamique. Porté par la digitalisation croissante des domaines juridiques, son avenir s'annonce prometteur. Des freins restent cependant à lever pour tirer pleinement profit du potentiel de la LegalTech.

Comment la crise sanitaire a-t-elle accéléré la numérisation du domaine juridique ? En quoi les politiques d'ouverture des données, la loi Sapin II et le RGPD sont-ils favorables au secteur ? Le BtoB constitue-t-il le segment de marché le plus porteur ? En quoi l'automatisation des contrats, les moteurs de recherche en jurisprudence et la mise en relation représentent des solutions à fort potentiel ? Pourquoi certains professionnels s'opposent-ils à la justice prédictive ? L'usage de l'intelligence artificielle est-il incontournable pour se différencier ? Pourquoi l'amélioration de la confidentialité des données est-elle nécessaire pour accroître le développement de la LegalTech ?

Cette étude apporte des éléments de réponse et de réflexion pour comprendre les enjeux et les perspectives de la LegalTech, décrypter les modèles de développement à potentiel et identifier les orientations stratégiques pour se positionner dans le jeu concurrentiel.

Photo de couverture : © SOMKID - stock.adobe.com

